



Les jeunes en milieu rural en Auvergne

Rapport complet

**Focus de la PfoSS n°7
Janvier 2015**

SOMMAIRE

Introduction.....	p. 2
Précisions méthodologiques.....	p. 2
Poids des jeunes dans la population et répartition sur le territoire.....	p. 3
Scolarisation et lieu d'études.....	p. 4
Diplômes et formation.....	p. 5
Les jeunes sur le marché du travail.....	p. 9
Les conditions d'emploi des jeunes.....	p. 11
Mode de cohabitation et logement des jeunes.....	p. 13
Pauvreté des jeunes et recours aux prestations sociales et familiales.....	p. 14
L'engagement des jeunes dans le service civique.....	p. 18
Indicateurs de santé.....	p. 20
Les pratiques sportives des jeunes.....	p. 22
Les services publics d'information et d'orientation destinés aux jeunes.....	p. 24
Conclusion.....	p. 25
Références bibliographiques.....	p. 27



Les partenaires de la PFOSS : ARS, 4 Caf, Carsat, Conseil régional, 4 Conseils généraux, Creai, Direccte, Dreal, DRJSCS, DRSM, Éducation nationale, Fnars, Insee, MSA, ORS, Pôle emploi et Uriopss.

Introduction

Selon les observations des professionnels de terrain, les jeunes Auvergnats en milieu rural font face à un certain nombre de difficultés : déscolarisation, établissements scolaires trop éloignés géographiquement, grandes difficultés d'accès à l'emploi, faible accès aux loisirs, à la culture, consommation élevée de produits psychoactifs, accès difficile à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse... Afin d'étayer ces constats s'appuyant sur des perceptions et des ressentis de la part des professionnels de terrain, il est apparu nécessaire de disposer d'éléments objectifs et quantifiés pour pouvoir comparer la situation des jeunes en milieu rural à celle des jeunes en milieu urbain et pour établir des conclusions.

La Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne, composée notamment pour cette étude des conseils généraux de l'Allier et du Puy-de-Dôme, du Conseil régional d'Auvergne, de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, des Directions départementales de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire, de l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne, de la Direction régionale de Pôle Emploi et du Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, a souhaité disposer d'éléments de comparaison des conditions de vie des jeunes selon leur lieu de résidence qui pourraient être utiles au développement des politiques territoriales.

L'ambition de cette étude est double : tout d'abord, recueillir dans une même publication un grand nombre d'informations à un niveau géographique fin (infra-départemental) dès que la disponibilité des données le permet ; d'autre part, disposer d'une vision globale et territoriale de la situation socio-économique des jeunes, de leurs comportements, des difficultés qu'ils doivent affronter et des atouts qui leur sont propres. L'étude dresse un portrait de la jeunesse auvergnate à partir des données existantes et disponibles dans trois grands domaines : l'éducation et la formation, l'accès à l'emploi et à l'autonomie, la citoyenneté et la qualité de vie. L'étude s'attache à comparer les caractéristiques et les conditions de vie des jeunes résidant en milieu rural, en milieu rural sous influence urbaine et en milieu urbain.

Il n'existe pas de définition unique de la jeunesse, présentant des bornes d'âges d'entrée et de sortie formelles et non discutables. Dans cette étude, un choix, arbitraire, a été fait et la tranche d'âge des 15 à 24 ans a été retenue. Cette approche par âge a été prise en compte dès lors que les éléments statistiques à disposition le permettaient, bien que la diversité des sources utilisées n'ait pas toujours permis de s'y conformer. La description des jeunes ruraux proposée dans l'étude correspond à la situation des jeunes qui sont effectivement domiciliés en zone rurale. Les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans, originaires du monde rural, qui ont fait le choix de poursuivre leurs études en zone urbaine ou périurbaine sont pris en compte dans la population municipale de la commune dans laquelle ils résident en raison de leurs études.

Les résultats de l'étude mettent en évidence des disparités selon la zone de résidence des jeunes. Ils pourront représenter une aide au développement des politiques publiques territoriales.

Précisions méthodologiques

La plupart des analyses sont réalisées à partir de données à l'échelle de la commune. Lorsque les données ne sont pas disponibles, elles sont traitées à l'échelle des EPCI, des départements ou de la région.

La définition des trois zones de l'étude (rurale, rurale sous influence urbaine et urbaine) a été réalisée à partir du zonage en aires urbaines et du découpage en unités urbaines définis par l'Insee. Pour les besoins de l'étude, chaque commune a été rattachée à l'une des trois zones selon sa catégorie dans le zonage en aires urbaines 2010 et selon son statut dans le découpage en unités urbaines 2010 (**Tableau 1**).

Tableau 1 : Appartenance géographique des communes

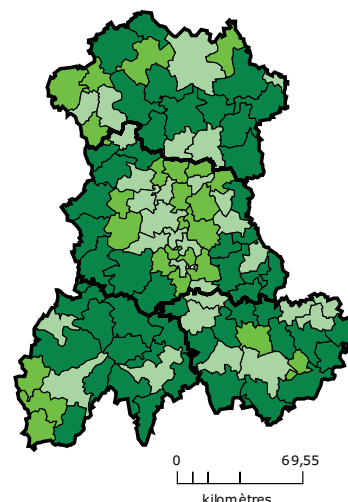
Unité urbaine 2010	Aire urbaine 2010	Appartenance géographique des communes pour l'étude
Rurale	Rurale	Zone rurale
Rurale	Périurbaine	Zone rurale sous influence urbaine
Rurale	Urbaine	
Urbaine	Rurale	
Urbaine	Périurbaine	Zone urbaine
Urbaine	Urbaine	

Source : Insee, Zonages d'études / Exploitation PFoss Auvergne

La zone rurale de l'étude est composée des communes ayant le statut rural à la fois dans le zonage en aires urbaines et dans le découpage en unités urbaines. La zone urbaine de l'étude est constituée des communes ayant le statut urbain dans le découpage en unités urbaines et le statut urbain ou périurbain dans le zonage en aires urbaines. Enfin, la zone rurale sous influence urbaine de l'étude est composée des autres communes.

Pour la représentation cartographique, les analyses sont faites à l'échelle de l'EPCI qui ont été classés selon les trois zones : rurale, rurale sous influence urbaine et urbaine. L'appartenance des EPCI à l'une des trois zones a été déterminée à partir de la proportion de la population (Recensement 2010) dans chacune des trois zones. Un EPCI appartient à la zone où la proportion de sa population est la plus élevée (**Carte 1**).

Carte 1 : Appartenance géographique des EPCI - Auvergne - Année 2010



Appartenance géographique des EPCI - Auvergne - Année 2010

Zone rurale	(51)
Zone rurale sous influence urbaine	(25)
Zone urbaine	(30)

Lim ites départementales

Lim ites des EPCI au 1er janvier 2013

Source : Insee, Zonages d'études / Exploitation PFoss Auvergne

Un déficit de jeunes par rapport à la moyenne métropolitaine

En 2010, 150 111 jeunes Auvergnats sont âgés de 15 à 24 ans et représentent 11 % de la population régionale. Cette part est la plus élevée dans le Puy-de-Dôme (12,8 %) où elle est légèrement supérieure à celle observée en France métropolitaine (12,3 %). Dans le Cantal, la part des 15-24 ans dans la population est la plus faible (9 %). La présence dans le Puy-de-Dôme de nombreux établissements de l'enseignement supérieur qui attirent un nombre important d'étudiants (28 000 étudiants en 2008 [Référence bibliographique 1]) explique en partie cette répartition.

La majorité de la population régionale, tous âges confondus, réside en milieu urbain (57 %), le reste se répartissant de manière égale entre milieu rural et milieu rural sous influence urbaine (respectivement 21 % et 22 %). Cette moyenne régionale masque des disparités départementales importantes : deux départements sont à dominante rurale, le Cantal et, dans une moindre mesure, la Haute-Loire, où la majorité de la population réside en milieu rural ou rural sous influence urbaine (69 % pour le Cantal et 54 % pour la Haute-Loire). Deux départements sont plus urbains, l'Allier et, de manière plus marquée, le Puy-de-Dôme, où respectivement 58 % et 67 % de la population réside en zone urbaine.

Moins de 15 % des jeunes Auvergnats de 15-24 ans domiciliés en milieu rural

La concentration dans les zones urbaines est d'autant plus prononcée pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans. En moyenne régionale, plus de deux jeunes sur trois (68 %) résident en zone urbaine. En département, ces taux s'élèvent à 65 % pour l'Allier, 42 % pour le Cantal (contre 31 % pour les Cantaliens tous âges confondus), 53 % pour la Haute-Loire (contre 46 % pour l'ensemble des Altaligériens) et 78 % pour le Puy-de-Dôme (Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des jeunes de 15-24 ans selon leur zone de résidence par département - Auvergne - Année 2010

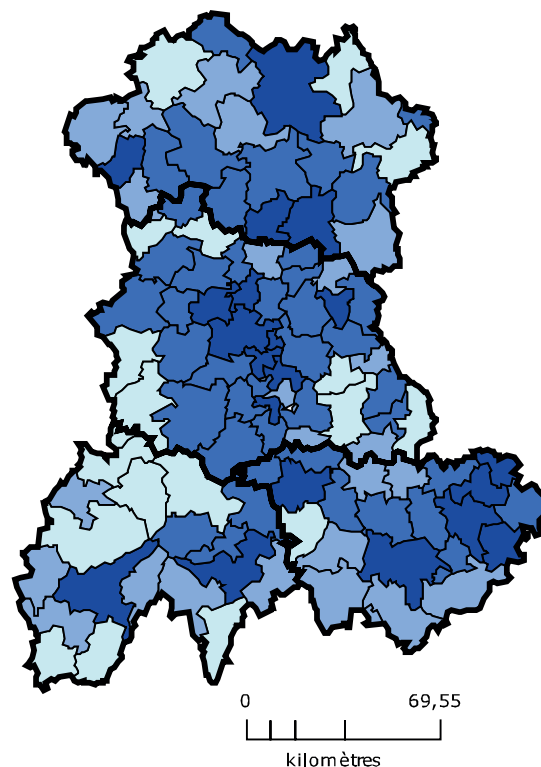
Zone de résidence	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Rurale	18,8	32,7	27,0	7,1	14,9
Rurale sous influence urbaine	16,3	24,9	20,1	14,5	16,7
Urbaine	65,0	42,4	52,9	78,4	68,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Les jeunes sont concentrés dans les communautés d'agglomérations de la région (Vichy Val d'Allier, Moulins, Montluçon, le Bassin d'Aurillac, Clermont Communauté, le Puy-en-Velay) et en périphérie de la métropole régionale (Carte 2). Les villes de taille moyenne comme Thiers, Issoire, Brioude et Saint-Flour concentrent également une part importante de jeunes de 15-24 ans. Enfin, la part importante de jeunes dans la population pour les communautés de communes du nord-est de la Haute-Loire témoigne du dynamisme

démographique de cette zone placée sous influence stéphanoise : présence de nombreux jeunes ménages dans cette zone et forte fécondité, notamment pour Yssingeaux, Monistrol-sur-Loire, Aurec-sur-Loire et Bas-en-Basset [2].

Carte 2 : Part des jeunes de 15-24 ans dans la population totale par EPCI - Auvergne - Année 2010



Part des jeunes de 15-24 ans dans la population totale par EPCI - Auvergne - Année 2010

- [9,7 à 17,4] (20)
- [8,3 à 9,7[(42)
- [7,3 à 8,3[(25)
- [5,9 à 7,3[(19)

□ Limites départementales

□ Limites des EPCI au 1er janvier 2013

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

- **Un déficit de jeunes en Auvergne** : les 15-24 ans représentent 11 % de la population auvergnate contre 12,3 % pour la France métropolitaine.
- **Une concentration des jeunes en zone urbaine** : 68 % des 15-24 ans résident en milieu urbain en Auvergne et 15 % résident en milieu rural.

Un taux de scolarisation plus faible en milieu rural

En Auvergne en 2010, 97 560 jeunes (soit 65 %) sont scolarisés (inscrits dans un établissement d'enseignement), part similaire à la France métropolitaine (**Encadré 1**). Dans l'Allier et le Cantal, ce taux est plus faible et il est le plus élevé dans le Puy-de-Dôme. En termes d'effectifs, les jeunes scolarisés se répartissent de la manière suivante entre les quatre départements : 20 012 dans l'Allier, 7 902 dans le Cantal, 14 045 en Haute-Loire et 55 603 dans le Puy-de-Dôme. Une large majorité des jeunes scolarisés résident donc dans le Puy-de-Dôme (57 %).

Le taux de scolarisation va croissant avec l'urbanisation : en moyenne régionale, 58 % des jeunes ruraux sont scolarisés ; dans les communes rurales sous influence urbaine, le taux de scolarisation s'élève à 63 % et il atteint 67 % en zone urbaine (**Carte 3**). À l'échelle des départements, le taux de scolarisation en milieu rural est le plus faible pour les quatre départements.

Le taux de scolarisation est plus élevé chez les filles, quels que soient le lieu de résidence et le département. Ce constat est conforme aux observations issues d'autres travaux : les filles réussissent mieux à l'école de manière générale que les garçons, vecteur principal de leur émancipation [3, 4, 5].

Des contraintes de mobilité plus fréquentes pour les élèves résidant en milieu rural ou rural sous influence urbaine

En Auvergne, 42 % des 15-24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement sont scolarisés dans leur commune de résidence, près de la moitié fréquentent un établissement d'enseignement dans une autre commune du département (48 %), 6 % sont scolarisés dans un autre département de la région et 5 % sont dans un établissement d'enseignement situé hors de la région Auvergne (**Figure 1**).

En milieu urbain, le lieu d'études pour plus de la moitié des élèves ou étudiants se trouve dans la commune de résidence (56 %) alors qu'en zones rurale et rurale sous influence urbaine, les élèves sont fréquemment scolarisés dans une autre commune du département (respectivement 70 % et 81 %). En zone rurale, près d'un quart (22 %) des élèves ou étudiants se déplacent hors de leur département ou de la région pour se rendre sur leur lieu d'études (contre respectivement 13,6 % et 7,9 % pour la zone rurale sous influence urbaine et la zone urbaine). Ces résultats illustrent la répartition spatiale de l'offre éducative qui induit des contraintes de mobilité plus fréquentes parmi les élèves ruraux pour se rendre sur leur lieu d'études.

Encadré 1 - Le traitement des élèves et étudiants dans le calcul de la population légale instauré par le décret n°2003-485 du 5 juin 2003

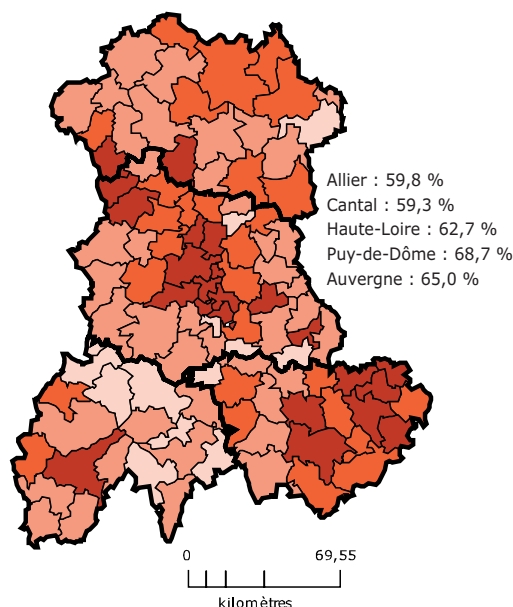
Tout élève ou étudiant mineur résidant pour des raisons d'études dans une commune autre que la commune de sa résidence familiale est compté dans la population municipale de la commune de ses parents et dans la population comptée à part de la commune dans laquelle il réside en raison de ses études.

Tout élève ou étudiant majeur de moins de 25 ans résidant pour des raisons d'études dans une commune autre que la commune de sa résidence familiale est compté dans la population municipale de la commune dans laquelle il réside en raison de ses études et dans la population comptée à part de la commune de sa résidence familiale.

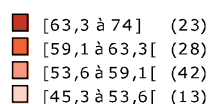
Tout élève ou étudiant majeur de plus de 25 ans résidant pour des raisons d'études dans une commune autre que la commune de sa résidence familiale est compté dans la population municipale de la commune dans laquelle il réside en raison de ses études.

Source : Insee, Annexe E 8, <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imeths01y.pdf>

Carte 3 : Taux de scolarisation des 15-24 ans par EPCI - Auvergne - Année 2010



Taux de scolarisation des 15-24 ans par EPCI - Auvergne - Année 2010

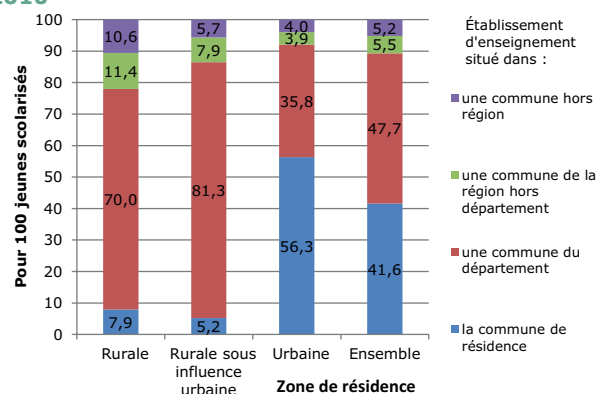


Limites départementales

Limites des EPCI au 1er janvier 2013

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Figure 1 : Répartition des 15-24 ans scolarisés selon le lieu d'études et la zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Faits marquants

• Un taux de scolarisation croissant avec l'urbanisation dans les quatre départements : 58 % en milieu rural contre 67 % en milieu urbain.

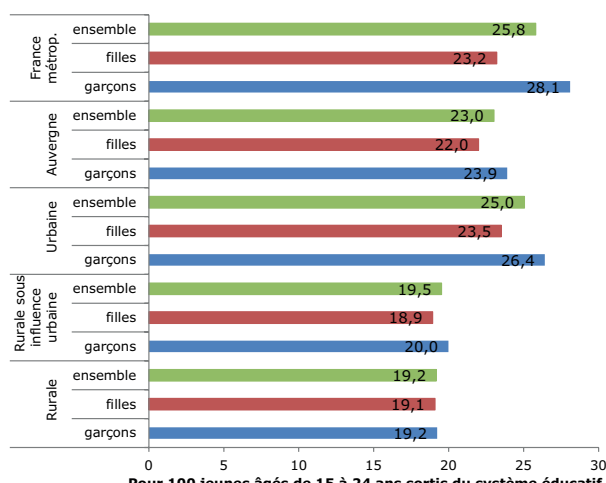
• Des contraintes de mobilité plus fréquentes en milieu rural : 22 % des 15-24 ans se déplacent hors de leur département ou de la région pour se rendre sur leur lieu d'études (contre 8 % en zone urbaine).

Deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans (65 %) n'ont pas encore achevé leurs études en Auvergne en 2010 : l'accès à l'emploi étant l'un des piliers de l'accès à l'autonomie, ces jeunes sont considérés de ce point de vue comme non autonomes. L'obtention préalable d'un diplôme qualifiant, étape essentielle dans l'insertion professionnelle, devrait contribuer au processus d'autonomisation des jeunes vis-à-vis de leur famille.

Les jeunes ruraux moins touchés par les sorties du système éducatif sans diplôme

En 2010, parmi les 52 550 jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire en Auvergne, 23 % sont sans diplôme, part inférieure de 2,8 points à la moyenne métropolitaine (Figure 2). Ce taux régional masque des disparités importantes selon la zone de résidence. En milieu urbain, 25 % des jeunes sont sans diplôme ou avec un diplôme de niveau collège ou inférieur contre 19,5 % en milieu rural sous influence urbaine et 19,2 % en zone rurale.

Figure 2 : Part des jeunes de 15-24 ans sortis du système éducatif sans diplôme selon la zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFOSS Auvergne

En France métropolitaine, l'écart entre filles et garçons sortis du système éducatif sans diplôme s'élève à 4,9 points, les filles réussissant mieux leur scolarité que les garçons. En Auvergne, les garçons sortis du système éducatif non diplômés sont plus nombreux que

les filles (23,9 % contre 22,0 %) mais l'écart entre filles et garçons est moins prononcé qu'à l'échelle nationale (1,9 points). En milieu rural, l'échec scolaire touche les filles et les garçons dans les mêmes proportions, ce qui peut être interprété comme une situation plus favorable des garçons ruraux relativement aux écarts d'échec scolaire observés entre sexe dans les autres zones, en Auvergne ou en France métropolitaine.

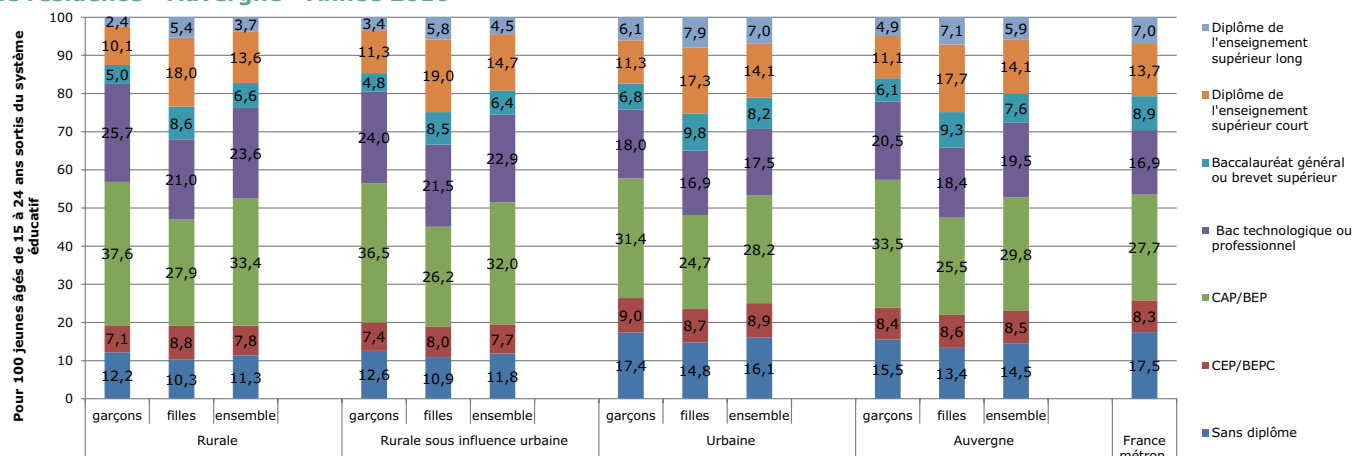
La sociologue M. Duru-Bellat relève que les filles ont une meilleure réussite dans la scolarité, notamment pendant les premières années. Elles sont moins affectées par les difficultés de lecture, comme le montrent les tests passés lors des journées défense citoyenneté (JDC) [6].

Un atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire propose une typologie des cantons en six classes à partir de sept indicateurs de risques d'échec scolaire : le revenu médian, le chômage des 15-64 ans, la précarité de l'emploi (taux d'emploi en CDI), les familles monoparentales, les familles nombreuses, la part de ménages vivant en HLM et le taux de non diplômés des 45-54 ans [7]. Dans l'académie de Clermont-Ferrand, Thiers est le seul canton dans la classe à risques élevés intitulée *Cumul de fragilités économique, familiale et culturelle en milieu urbain*. Dans la partie nord de l'académie (Allier et Puy-de-Dôme) se concentrent des cantons appartenant à la deuxième classe à risques élevés qualifiée de *Précarité économique dans les petites et moyennes communes*. Autour des grandes agglomérations (Clermont, le Puy-en-Velay, Aurillac), sont opposés un canton urbain de type *Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain* et des cantons péri-urbains de type *Sécurité économique et soutien culturel*. Enfin, les cantons du *Milieu rural vieillissant* prédominent dans l'académie qui demeure majoritairement rurale.

Prédominance des enseignements professionnels ou technologiques pour les jeunes ruraux

En Auvergne, les jeunes ruraux sortis du système éducatif sont majoritairement (57 %) détenteurs de diplômes issus de l'enseignement professionnel ou technique (CAP, BEP et bac technologique ou professionnel) et cette part est plus élevée que celle relevée chez leurs homologues urbains ou ceux résidant en zone rurale sous influence urbaine (respectivement 46 % et 55 %) (Figure 3). Inversement, la filière générale est moins empruntée en milieu rural. Les jeunes ruraux sortis du

Figure 3 : Répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans sortis du système éducatif selon le diplôme par sexe et par zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFOSS Auvergne

système éducatif sont en proportion moindre à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, en particulier un diplôme de l'enseignement supérieur long. En zone urbaine, les inégalités sont marquées avec une proportion élevée des extrémités sur l'échelle des diplômes : 25 % des jeunes sortis du système éducatif sont sans diplôme ou avec un diplôme de niveau faible et 29 % sont détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur.

La probabilité d'une orientation vers la voie professionnelle plus élevée en zone rurale a déjà été observée, et ce une fois neutralisés les facteurs principaux d'orientation dans cette voie en fin de collège comme le retard scolaire ou le moindre capital social [4, 5, 8]. La réserve observée chez les jeunes ruraux envers les études générales pourrait exprimer une certaine résistance à la mobilité contrainte pour les élèves qui s'y engagent. J-J. Arrighi précise que l'effet de la répartition spatiale de l'offre éducative sur le choix de filières de l'enseignement professionnel court - la poursuite de nombreuses études étant notamment incompatibles avec le maintien d'une domiciliation rurale - serait manifeste mais pas exclusif.

Des écarts importants dans les filières d'enseignement apparaissent entre filles et garçons en Auvergne. Les filles prolongent davantage leurs études et cette observation vaut également pour les communes rurales où l'écart entre filles et garçons est le plus élevé, alors même que les études supérieures sont souvent associées à des impératifs de migration. Des études sur les spécificités du marché du travail en zone rurale fournissent des éléments d'explication : le marché du travail serait particulièrement défavorable aux filles en zone rurale. Selon J-J. Arrighi, l'espace rural serait un réservoir de main d'œuvre « peu qualifiée » et le niveau de diplôme conditionnerait moins l'accès à l'emploi. Le niveau du diplôme serait ainsi « dégradé » en milieu rural ce qui expliquerait le choix de l'apprentissage ou de l'enseignement professionnel des jeunes ruraux alors même que l'effet protecteur du diplôme de l'enseignement supérieur est désormais largement reconnu. Un quart des jeunes ruraux titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études postérieures au baccalauréat sont ouvriers contre moins d'un sur dix en milieu urbain [4].

Taux de réussite au diplôme national du brevet et du baccalauréat

En 2013, 13 582 candidats résidant en Auvergne se sont présentés au diplôme national du brevet (examen passé à la fin du collège) et 11 770 l'ont obtenu soit un taux de réussite régional de 86,7 %.

Pour les établissements de l'enseignement de l'Académie de Clermont-Ferrand¹, 9 732 candidats² dont la commune de résidence³ se trouve en Auvergne se sont présentés au baccalauréat⁴. Le taux de réussite au baccalauréat s'élève à 90,4 % en moyenne en Auvergne. Il est moins élevé pour les filières technologiques et professionnelles (respectivement 89,9 % et 83,1 %) que pour la filière générale (94,1 %).

Pour les deux diplômes (brevet et baccalauréat),

¹ sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (hors privé hors contrat, hors agriculture...)

² sous statut scolaire hors enseignement à distance, hors candidats individuels

³ issue de la base élèves académique du mois de mars de l'année 2013 (261 données sur la commune de résidence sont manquantes)

⁴ un peu moins de 400 candidats au baccalauréat (385) enregistrés par l'Académie de Clermont-Ferrand ne sont pas domiciliés en Auvergne

il est constaté en Auvergne un meilleur taux de réussite chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons⁵ : 89,3 % contre 84,0 % pour le brevet et 92,2 % contre 89,0 % pour le baccalauréat. Les taux de réussite diffèrent également en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du premier responsable des candidats (**Tableau 3**). Les candidats dont le responsable est cadre ou agriculteur-exploitant réussissent mieux que les candidats dont le responsable est ouvrier, retraité ou sans activité. Ces résultats sont cohérents avec les liens démontrés au niveau national entre l'origine sociale des candidats et l'obtention des diplômes : un élève dont le père est enseignant a 14 fois plus de chances d'obtenir le baccalauréat que celui dont le père est ouvrier non qualifié [3].

⁵ Les différences de taux de réussite constatées entre sexe sont significatives d'un point de vue statistique (test du Khi2 et risque d'erreur statistique inférieur ou égal à 0,05)

Tableau 3 : Taux de réussite au brevet et au baccalauréat en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du premier responsable des candidats (en %) * - Auvergne - Année 2013

CSP du responsable	Brevet	Baccalauréat
Agriculteurs exploitants	93,8	94,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	89,1	92,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	95,8	94,7
Professions intermédiaires	92,4	92,8
Employés	85,8	90,4
Ouvriers	81,4	88,2
Retraités	81,9	83,6
Sans activité professionnelle	70,8	82,6

* : Les différences de taux de réussite constatées entre CSP sont significatives d'un point de vue statistique (test du Khi2 et risque d'erreur statistique inférieur ou égal à 0,05)

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand / Exploitation PFoss Auvergne

Les résultats au brevet sont meilleurs en zones rurale et rurale sous influence urbaine alors que les taux de réussite au baccalauréat (sans distinction de série) observés dans les trois zones de résidence sont très proches (**Tableau 4**). Concernant le baccalauréat professionnel, les candidats des communes rurales réussissent mieux que ceux qui résident en zone rurale sous influence urbaine ou en zone urbaine. Pour le

Tableau 4 : Taux de réussite au brevet et au baccalauréat en fonction de la zone de résidence (en %) - Auvergne - Année 2013

	Zone rurale	Zone rurale sous influence urbaine	Zone urbaine
Brevet*	87,8	88,0	85,6
Baccalauréat	91,0	90,8	90,6
Bac général	93,4	94,1	94,4
Bac technologique	90,0	89,8	89,8
Bac professionnel*	87,0	84,7	81,3

* : Les différences de taux de réussite constatées entre territoires sont significatives d'un point de vue statistique (test du Khi2 et risque d'erreur statistique inférieur ou égal à 0,05)

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand / Exploitation PFoss Auvergne

baccalauréat général et technologique, les différences de réussite ne sont pas significatives selon la zone de résidence.

Les facteurs associés à une meilleure réussite au brevet et au baccalauréat

Une analyse multivariée (régression logistique) permet de modéliser la probabilité d'être admis au brevet ou au baccalauréat pour un jeune Auvergnat et d'identifier les caractéristiques associées à la réussite aux examens en tenant compte des interactions des caractéristiques les unes avec les autres. Cette analyse permet de vérifier que les relations observées entre une caractéristique (catégorie socioprofessionnelle du responsable p. ex.) et la réussite à l'examen restent significatives une fois contrôlés les éventuels effets portés par les autres caractéristiques (la zone de résidence ou le sexe p. ex.), c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs ». L'analyse a été menée pour le brevet et pour chaque filière du baccalauréat (générale, technologique et professionnelle).

Pour le brevet, le baccalauréat général et le baccalauréat professionnel plusieurs facteurs sont associés à la réussite des candidats (**Tableau 5**). Pour le baccalauréat technologique, la réussite des candidats est indépendante des caractéristiques étudiées, à savoir le sexe, la catégorie socioprofessionnelle du responsable

Tableau 5 : Facteurs associés à la réussite au baccalauréat général, au baccalauréat professionnel et au brevet* - Auvergne - Année 2013

Variables explicatives	Rapport de probabilité (Odds ratio)		
	Bac général	Bac professionnel	Brevet
CSP du responsable			
Agriculteurs exploitants			
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise			
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Référence	Référence	Référence
Professions intermédiaires			0,51
Employés	0,50		0,25
Ouvriers	0,44	0,64 **	0,18
Retraités	0,46	0,26	0,19
Sans activité professionnelle	0,43	0,21	0,10
Sexe			
Garçons	Référence	Référence	Référence
Filles	1,53	1,50	1,65
Zone de résidence			
Urbaine	Référence	Référence	Référence
Rurale		1,32 **	1,22
Rurale sous influence urbaine			1,19

* : seules les modalités ayant un effet statistiquement significatif sont présentées dans le tableau, avec un risque d'erreur statistique inférieur ou égal à 0,05

** : le risque d'erreur statistique est inférieur ou égal à 0,1

Note de lecture du tableau 5

À toutes caractéristiques égales, une fille a 1,5 fois plus de chance de réussir le baccalauréat général qu'un garçon (référence). Lorsque le rapport de probabilité est inférieur à 1, l'individu a moins de probabilité de réussir l'examen que dans la situation de référence. À profil identique, un candidat dont le premier responsable n'a pas d'activité professionnelle a 4,8 fois moins de chance (inverse du rapport de probabilité=1/0,21) de réussir le baccalauréat professionnel qu'un candidat dont le premier responsable est cadre. Toutes choses égales par ailleurs, un jeune résidant en milieu rural a 1,2 fois plus de chance de réussir son brevet qu'un jeune résidant en milieu urbain.

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand / Exploitation PFoss Auvergne

principal et la zone de résidence du candidat.

À profil identique, un jeune Auvergnat dont le premier responsable est employé, ouvrier, retraité ou sans activité a moins de chance d'obtenir le baccalauréat général qu'un jeune dont le responsable est cadre.

La catégorie socioprofessionnelle du premier responsable a un effet discriminant plus marqué encore sur l'obtention du brevet. À profil identique, les candidats dont le premier responsable est ouvrier ou retraité ont 5 fois moins de chance et ceux dont le responsable est sans activité ont 10 fois moins de chance de réussir le brevet par rapport aux candidats dont le premier responsable est cadre.

La commune de résidence a un effet propre et significatif sur l'obtention du brevet, les élèves des communes rurales et rurales sous influence urbaine ayant respectivement 1,2 fois plus de chance de réussir le brevet que les jeunes résidant dans les communes urbaines, à toutes caractéristiques identiques (en contrôlant les effets de la CSP et du sexe). Ce résultat est cohérent avec les résultats d'une étude réalisée par J-J. Arrighi qui met en évidence la bonne performance de l'école rurale si l'on considère que la structure des origines sociales des élèves ruraux est prédictive d'une moindre performance [4].

Pour la filière professionnelle, si l'on accepte un risque d'erreur statistique à 10 %, l'analyse montre que, à caractéristiques identiques, les jeunes résidant en zone rurale ont 1,3 fois plus de chance d'être admis au baccalauréat professionnel que les jeunes résidant en milieu urbain.

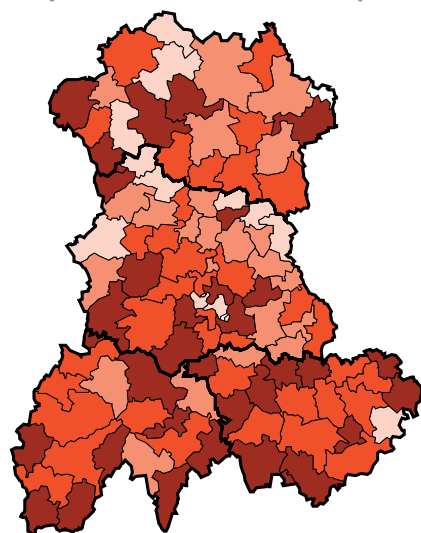
Comme évoqué précédemment et quel que soit le diplôme concerné, les jeunes filles en Auvergne ont plus de chance de réussir que les garçons « toutes choses égales par ailleurs ».

Le parcours scolaire et l'obtention des diplômes demeurent fortement liés aux caractéristiques individuelles (sexe et origine sociale) mais aussi, dans une moindre mesure, au territoire de résidence. L'effet « territoire » se traduit en milieu rural par moins de sorties du système éducatif sans diplôme, un meilleur taux de réussite au brevet et au baccalauréat professionnel et davantage d'orientations vers l'enseignement professionnel ou technologique.

Ces résultats sont cohérents avec ceux d'une étude auvergnate publiée en 2008 [8] et peuvent être utiles pour le pilotage académique et l'égalité des chances des élèves. Ils invitent à s'interroger sur les raisons de l'effet « territoire rural » qui semble agir particulièrement à la fin du collège, au moment de l'orientation post-troisième : préférence des jeunes ruraux pour les filières qui offrent une possibilité d'accès à un enseignement de proximité ou du moins délivré dans un cadre de vie plus proche, se préservant ainsi un avenir résidentiel rural [4], valeurs de la ruralité et du principe de réalité de l'emploi, ou encore importance de la proximité des parents, des lieux de formation...

L'effet territoire sur les résultats aux examens est mis en évidence par la cartographie (**Carte 4**). La majorité des communautés de communes (74 %) ayant un taux de réussite de 100 % au baccalauréat professionnel sont classées en zone rurale et elles se situent majoritairement dans les départements de la Haute-Loire, du Cantal puis du Puy-de-Dôme. De même pour les résultats au brevet, la majorité (54 %) des communautés de communes avec un taux de réussite élevé (supérieur à 92,3 %) sont rurales.

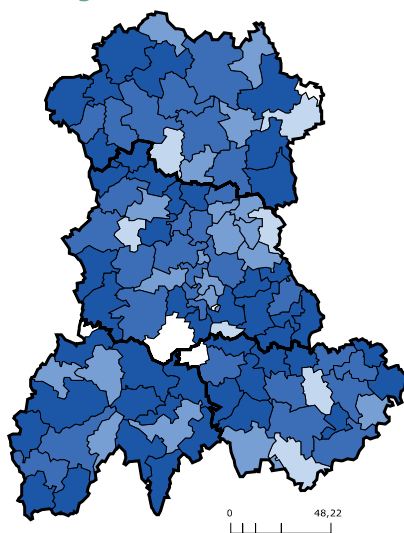
Carte 4 : Taux de réussite au baccalauréat général, au baccalauréat technologique, au baccalauréat professionnel et au diplôme national du brevet par EPCI – Auvergne - Année 2013



Taux de réussite au baccalauréat général par EPCI - Auvergne - Session de juin 2013 (en %)

100	(33)
[93,3 à 100[	(37)
[88,6 à 93,3[	(23)
[70 à 88,6[	(12)

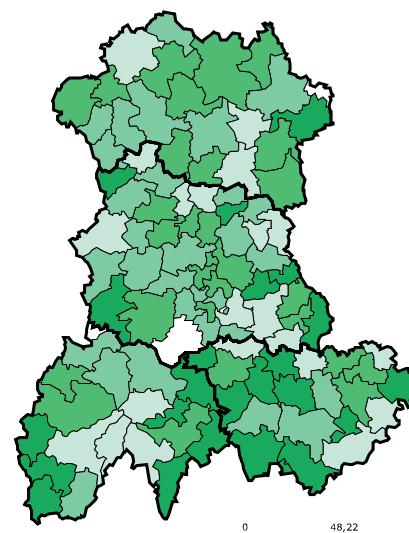
Lim ites départementales
Lim ites des EPCI au 1er janvier 2013



Taux de réussite au baccalauréat technologique par EPCI - Auvergne - Session de juin 2013 (en %)

100
[85,7 à 100[
[75 à 85,7[
[44,4 à 75[
Données manquantes

Lim ites départementales
Lim ites des EPCI au 1er janvier 2013



Taux de réussite au baccalauréat professionnel par EPCI - Auvergne - Session de juin 2013 (en %)

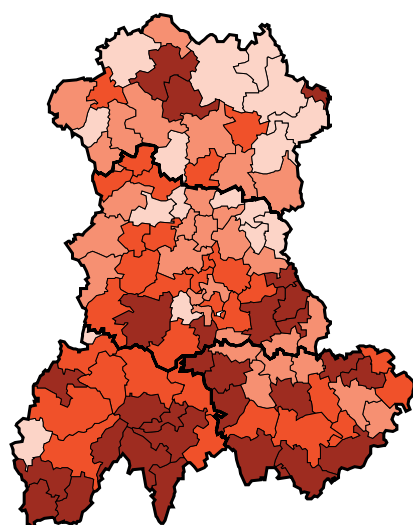
100
[87 à 100[
[77,7 à 87[
[50 à 77,7[
Données manquantes

Lim ites départementales
Lim ites des EPCI au 1er janvier 2013

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand / Exploitation PFoss Auvergne

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand / Exploitation PFoss Auvergne

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand / Exploitation PFoss Auvergne



Taux de réussite au diplôme national du brevet session de juin 2013 (en %)

[92,3 à 100]	(28)
[87,8 à 92,3[	(31)
[82,7 à 87,8[	(30)
[71,6 à 82,7[	(17)

Lim ites départementales
Lim ites des EPCI au 1er janvier 2013

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand / Exploitation PFoss Auvergne

Faits marquants

• **Une prédominance de l'enseignement professionnel ou technologique en zone rurale, en particulier pour les garçons en lien avec l'offre de formation et les débouchés professionnels des territoires ruraux** : 57 % des jeunes ruraux sortis du système éducatif sont détenteurs de diplômes issus de l'enseignement professionnel ou technique (CAP, BEP et Baccalauréat technologique ou professionnel) contre 46 % pour leurs homologues urbains. Pour les garçons, le pourcentage s'élève à 63,3 % en milieu rural contre 49,4 % en milieu urbain.

• **Des écarts dans les filières d'enseignement et dans la durée des études entre filles et garçons davantage prononcés en milieu rural**. Les filles choisissent plus souvent les filières générales et prolongent davantage leurs études que les garçons.

• **Moins d'échec scolaire en milieu rural** : 19,2 % des jeunes de 15-24 ans sont non scolarisés et non diplômés contre 25,0 % en milieu urbain (25,8 % en moyenne nationale).

• **Une meilleure réussite des jeunes ruraux au brevet des collèges et au baccalauréat professionnel** : les chances de réussir sont multipliées respectivement par 1,2 et par 1,3, une fois contrôlés les effets des origines sociales et du sexe.

L'accès à un premier emploi représente une étape importante dans le passage à l'âge adulte et dans l'accès à l'autonomie matérielle. En 2010, plus de quatre jeunes Auvergnats sur dix (65 111 jeunes actifs soit 43 %) sont positionnés sur le marché du travail. Parmi ces jeunes actifs, les trois quarts exercent une activité professionnelle (49 541 jeunes soit 76 %) et près d'un quart sont à la recherche d'un emploi : 15 569 jeunes chômeurs soit un taux de chômage des jeunes en Auvergne de 23,9 %, inférieur de un point au taux national (24,8 %). Les autres jeunes sont étudiants (79 435 jeunes soit 53 %) ou au foyer ou inactifs (5 565 soit 3,7 %).

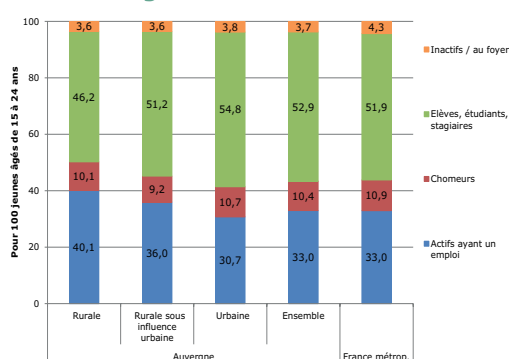
Selon l'Insee, le taux d'activité des jeunes Auvergnats est variable selon l'âge : à 18 ans, un jeune sur quatre se positionne sur le marché du travail (17 % ont un emploi et 8 % en recherchent un) alors qu'à 25 ans, les trois quarts ont un emploi et 14 % en recherchent un [1].

Les jeunes ruraux plus souvent actifs et dans l'emploi

Le type de territoire de résidence, jouant un rôle important dans la scolarité, a, par conséquent, un effet sur l'accès au marché du travail et sur l'accès à l'autonomie des jeunes. En milieu rural, la moitié des jeunes de 15 à 24 ans sont positionnés sur le marché du travail (actifs ou chômeurs) contre 41 % pour leurs homologues urbains, conséquence directe des filières d'enseignement professionnel courtes privilégiées par les premiers (Figure 4).

En zone rurale, les différences de filières d'enseignement observées entre filles et garçons ont un retentissement fort sur l'emploi : l'écart de taux d'emploi par sexe est le plus marqué en milieu rural où 47 % des jeunes garçons exercent une activité professionnelle contre seulement 32 % des filles.

Figure 4 : Répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon leur situation professionnelle par zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Chômage des jeunes Auvergnats : une situation plus favorable en zone rurale, en particulier pour les garçons

Le chômage touche 23,9 % des jeunes actifs auvergnats. Cette moyenne régionale masque des disparités importantes selon le territoire de résidence et par sexe. En zones rurale et rurale sous influence urbaine, les jeunes bénéficient d'une situation plus favorable avec un taux de chômage de 20 % alors qu'il approche les 26 % pour les jeunes urbains. Les filles sont plus touchées par le chômage et l'écart est le plus marqué en

zone rurale où le taux de chômage est supérieur de 9 points à celui des hommes (Tableau 6). Le mécanisme de transmission intergénérationnelle des petites entreprises ou commerces familiaux, qui fonctionne bien en milieu rural pour les garçons, peut notamment expliquer ces résultats.

Tableau 6 : Taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans par sexe et par zone de résidence - Auvergne - Année 2010

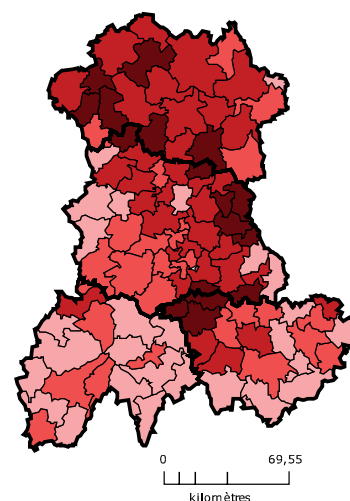
Zone de résidence	Garçons	Filles	Ensemble
Rurale	16,5	25,7	20,1
Rurale sous influence urbaine	17,9	24,2	20,4
Urbaine	24,3	27,7	25,8
Ensemble	21,7	26,8	23,9

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Ces comparaisons de taux de chômage selon la zone de résidence doivent être considérées en tenant compte des effectifs : deux tiers des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (soit 42 530 jeunes actifs) sont concentrés en zone urbaine.

Le chômage des jeunes atteint ses niveaux les plus élevés dans les anciens bassins miniers ou industriels affectés par les pertes d'emploi conséquentes ces dix dernières années : autour de Thiers, Brioude, Saint-Éloy-les-Mines et Montluçon (Carte 5). Les effets des pertes d'emploi se diffusent sur les communautés de communes périphériques de ces anciens bassins miniers ou industriels : Montagne thiernoise, Pays de Courpière, Pays d'Olliergues, Pays d'Aranc, Bassin Minier Montagne, Auzon Communauté, Pays de Blesle, Commentry-Neris-les-Bains, Val de Cher, Sioule, Colettes et Boule. La crise et la faible propension à recruter impactent fortement les jeunes également dans les communautés de communes de Vichy Val d'Allier, Les Coteaux de Randan et en Bocage Bourbonnais.

Carte 5 : Taux de chômage des 15-24 ans par EPCI - Auvergne - Année 2010



Taux de chômage des 15-24 ans par EPCI - Auvergne - Année 2010

- 27,3 à 37,5 (17)
- 22,2 à 27,3 (34)
- 18 à 22,2 (28)
- 7 à 18 (27)

Lim ites départementales

Lim ites des EPCI au 1er janvier 2013

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

La moitié des communautés de communes fortement touchées par le chômage des jeunes sont situées en zone rurale ou rurale sous influence urbaine, ce qui reflète l'impact de la crise également sur le monde rural.

Le département de l'Allier affiche la situation la plus défavorable : six EPCI sur dix présentent un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne régionale. Au contraire, le Cantal enregistre le taux de chômage des jeunes le plus faible, inférieur de 6,1 points au taux

Tableau 7 : Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans par sexe et par département - Auvergne - Année 2010

Département	Garçons	Filles	Ensemble
Allier	24,0	30,5	26,8
Cantal	16,5	21,8	18,7
Haute-Loire	18,5	23,9	20,7
Puy-de-Dôme	22,7	26,9	24,5
Auvergne	21,7	26,8	23,9
France métropolitaine	23,9	25,9	24,8

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

national (**Tableau 7**).

Les jeunes ruraux inscrits à Pôle emploi plus mobiles dans leurs recherches d'emploi

Au 31 décembre 2012, 16 313 jeunes Auvergnats de moins de 25 ans sont enregistrés comme demandeurs

Tableau 8 : Part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) âgés de 15 à 24 ans dans la population active par zone de résidence - Auvergne - Année 2010

Zone de résidence	Garçons	Filles	Ensemble
Rurale	19,6	29,6	23,6
Rurale sous influence urbaine	21,2	31,2	25,2
Urbaine	23,1	28,2	25,4
Ensemble	22,1	28,9	25,1

Sources : Pôle emploi au 31/12/2012 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Les jeunes inscrits à Pôle emploi sont moins qualifiés que les autres demandeurs d'emploi : 38 % sont ouvriers ou employés non qualifiés contre 30 % chez les demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus.

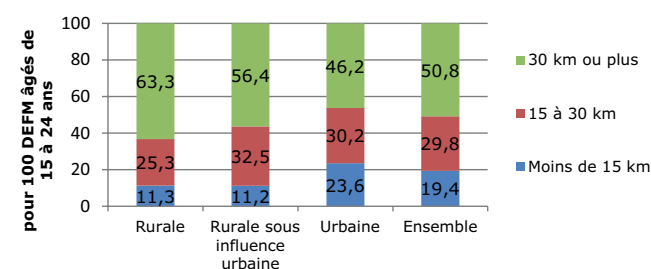
d'emploi par Pôle emploi. Ils représentent 25 % de la population active de cette tranche d'âge (**Tableau 8**).

Inversement, les employés qualifiés, techniciens, agents de maîtrise ou cadres représentent 47 % des jeunes demandeurs d'emploi contre 55 % pour ceux qui sont âgés de 25 ans et plus.

Les jeunes à la recherche d'un emploi sont plus mobiles que les autres demandeurs d'emploi : un jeune sur deux inscrit à Pôle Emploi accepterait de se déplacer à plus de 30 km de son domicile pour occuper un emploi contre 44 % chez les demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus.

Le consentement à la mobilité est particulièrement marqué parmi les jeunes ruraux qui semblent avoir intégré dans leurs recherches d'emploi cette contrainte. En effet, 63 % des jeunes demandeurs d'emploi en milieu rural se déclarent prêts à accepter un emploi à

Figure 5 : Mobilité des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) âgés de 15 à 24 ans par zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Pôle emploi 31/12/2012 / Exploitation PFoss Auvergne

plus de 30 km de leur domicile, contre seulement 46 % de leurs homologues urbains (**Figure 5**).

Comparés à leurs aînés, les jeunes inscrits à Pôle emploi recherchent davantage des métiers dans le domaine du commerce (23 % contre 13 %), du BTP (12 % contre 8 %) et de l'hôtellerie (11 % contre 7 %) et beaucoup moins dans les services à la personne (11 % contre 25 %) et le support à l'entreprise (8 % contre 11 %).

Lorsqu'ils habitent en milieu rural, les jeunes sont naturellement plus nombreux à rechercher une activité professionnelle dans l'agriculture que leurs homologues urbains (12 % contre 4 %) mais également dans le domaine de la santé (7 % contre 5 %). Au contraire, les métiers dans le commerce et le support à l'entreprise sont moins recherchés par les jeunes résidant en zone rurale par rapport aux jeunes urbains inscrits à Pôle emploi : respectivement 20 % contre 23 % et 6 % contre 8 %.

Faits marquants

- **Les jeunes ruraux de 15-24 ans plus souvent actifs** : la moitié des jeunes ruraux sont positionnés sur le marché du travail contre 41 % pour les jeunes urbains.
- **Les jeunes ruraux moins touchés par le chômage** : le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 20 % en milieu rural contre 26 % en milieu urbain.
- **Des écarts entre filles et garçons en matière d'insertion professionnelle**

Faits marquants

- **particulièrement marqués en zone rurale** : le taux de chômage des jeunes filles est supérieur de 9 points à celui des jeunes hommes.
- **Les jeunes ruraux font preuve d'une mobilité consentie dans leurs recherches d'emploi** : 63 % des jeunes demandeurs d'emploi ruraux sont prêts à accepter un emploi à plus de 30 km de leur domicile (contre 46 % en milieu urbain).

Des conditions d'emploi difficiles pour les jeunes en Auvergne, en particulier pour les filles en milieu rural

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans en Auvergne, comme au niveau national, sont particulièrement touchés par les formes précaires d'emploi telles que les contrats à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires), l'intérim ou encore les emplois aidés (emplois jeunes, CES...) et les emplois non-salariés. Près de 36 % des jeunes Auvergnats qui exercent une activité occupent un contrat précaire de ce type (contre 23,5 % chez les 25-64 ans), taux supérieur de 3 points à la moyenne métropolitaine (**Figure 6**). Un jeune Auvergnat sur cinq est en contrat d'apprentissage ou stagiaire en entreprise.

Les femmes âgées de 15 à 24 ans sont davantage concernées par la précarité due à la nature des contrats que les jeunes hommes. C'est en zone rurale que l'écart dans les types de contrats entre filles et garçons est le plus marqué en Auvergne. Les jeunes garçons ruraux bénéficient de la situation la plus favorable en matière de durée de contrat : 46,1 % ont un contrat sans limite de durée contre 43,8 % pour leurs homologues urbains et 41,2 % pour les jeunes femmes rurales. Les conditions d'emploi sont ainsi particulièrement difficiles en milieu rural pour les jeunes Auvergnates, avec un taux de contrats précaires (CDD, Intérim, emplois aidés et non-salariés) supérieur de 10,4 points à la moyenne métropolitaine.

Ce constat corrobore les résultats d'une étude réalisée à partir de l'enquête longitudinale « Génération 98 » du Cereq [4] : dans l'espace rural, pour les hommes ayant des qualifications inférieures au BTS, les contrats

à durée indéterminée sont plus fréquents que dans l'espace urbain et pour les femmes, quel que soit le niveau de formation, l'emploi à durée indéterminée en milieu rural est plus rare qu'en ville. Le marché du travail, en raison de ces spécificités en zone rurale, serait particulièrement favorable aux garçons et défavorable aux filles.

Les jeunes ruraux, notamment les garçons, moins touchés par la précarité des temps partiels

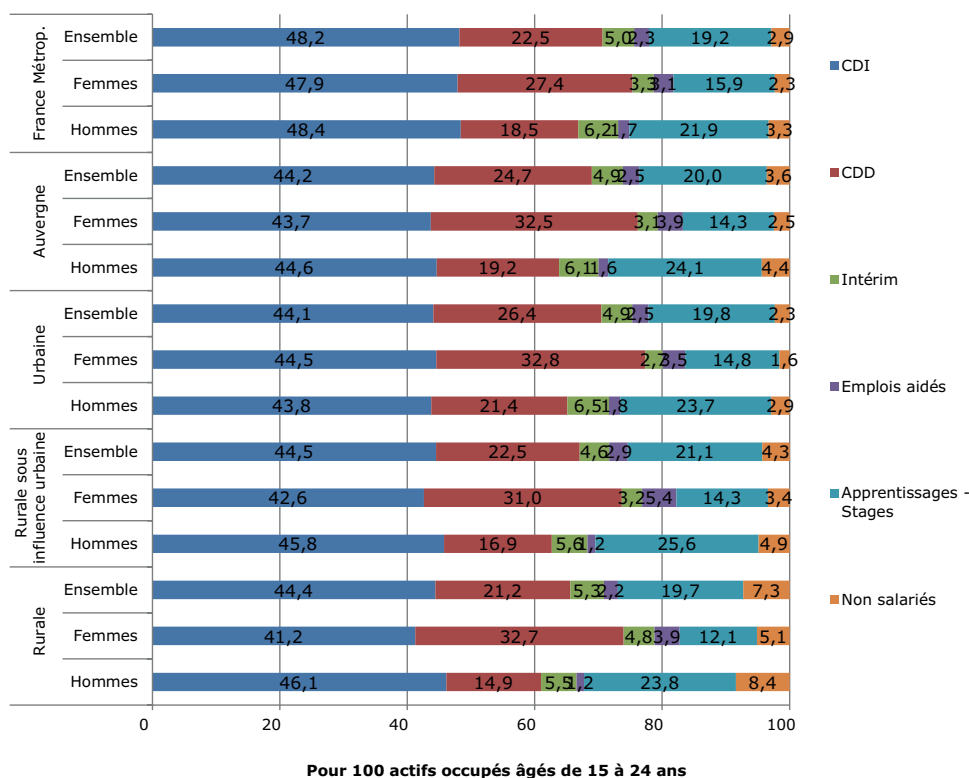
Près d'un quart des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui exercent une activité professionnelle sont à temps partiel (**Tableau 9**). Ce constat est plus marqué en milieu urbain où les temps partiels représentent 27 % des emplois contre moins de 20 % dans les communes rurales. Les jeunes femmes sont également plus touchées par la précarité due à la durée du travail, avec plus d'une jeune fille active occupée sur trois qui exerce son activité à temps partiel.

Tableau 9 : Part des jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans travaillant à temps partiel par zone de résidence - Auvergne - Année 2010

Zone de résidence	Garçons	Filles	Ensemble
Rurale	13,1	32,1	19,8
Rurale sous influence urbaine	12,6	32,4	20,5
Urbaine	18,3	38,3	27,0
Auvergne	16,2	36,3	24,5
France métropolitaine	20,1	37,1	27,7

Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Figure 6 : Conditions d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon le sexe et la zone de résidence - Auvergne - Année 2010



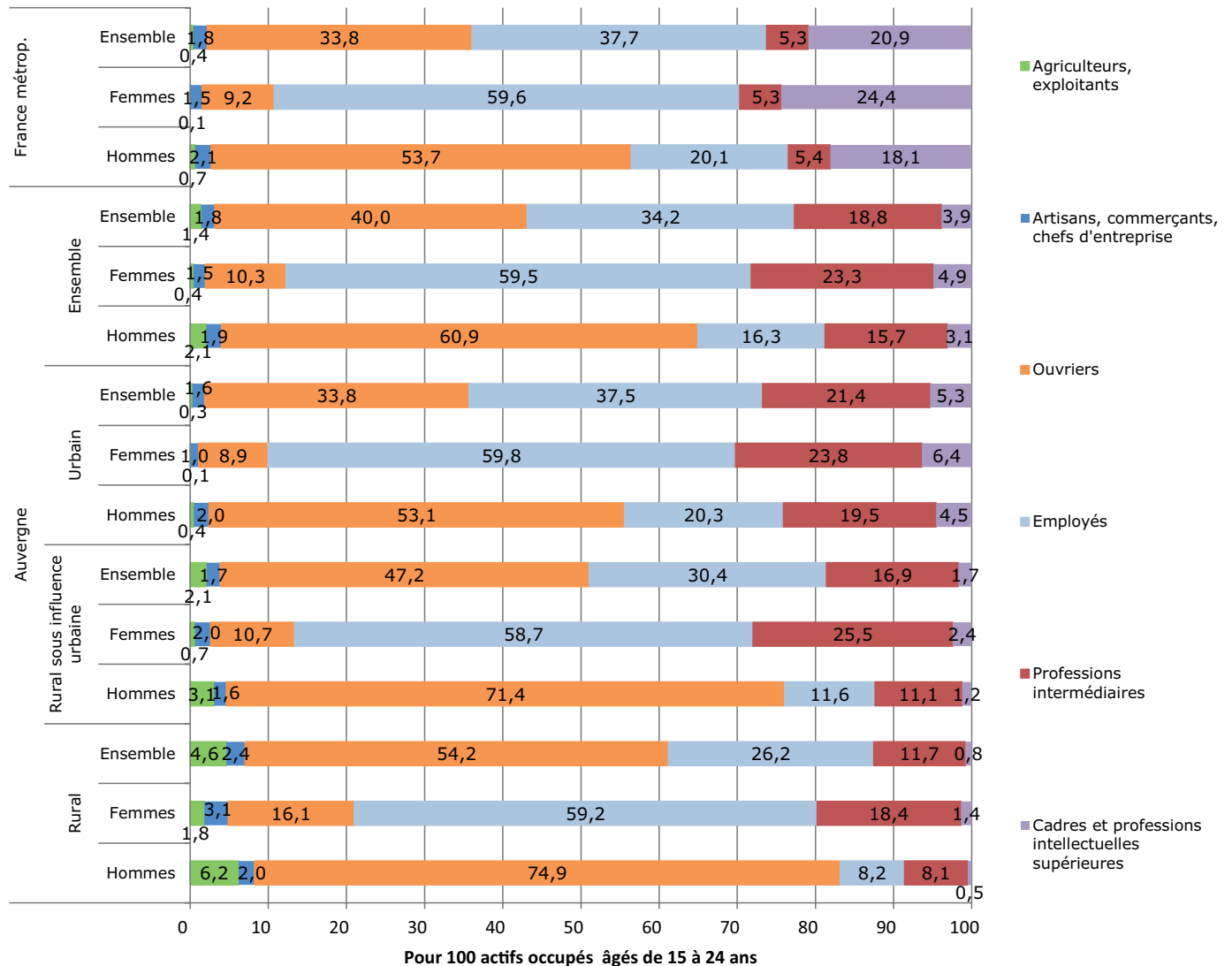
Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Des jeunes actifs ruraux plus souvent ouvriers, agriculteurs/exploitants ou artisans/commerçants/chefs d'entreprise

En Auvergne, plus de la moitié des jeunes actifs ruraux sont ouvriers (54 %) contre un tiers pour les jeunes actifs urbains. Les jeunes ruraux sont moins nombreux que leurs homologues urbains à exercer des professions

intellectuelles et professions intermédiaires (12 % contre 27 %). Les jeunes actifs ruraux se caractérisent également par une proportion d'agriculteurs/exploitants (4,6 %) nettement supérieure à la valeur régionale (1,4 %) et plus encore à la valeur nationale (0,4 %) (**Figure 7**).

Figure 7 : Catégories socioprofessionnelles des jeunes actifs auvergnats par zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Faits marquants

- **Des conditions d'emploi difficiles pour les jeunes Auvergnats** : le taux de contrats précaires (CDD, intérim, emplois aidés et non-salariés) est supérieur à la moyenne métropolitaine (35,7 % contre 32,7 %).
- **Une situation plus favorable pour les jeunes garçons ruraux** : ils travaillent plus souvent à temps complet (86,9 %) et bénéficient davantage de CDI (46,1 %) que leurs homologues urbains (resp. 81,7 % et 43,8 %).

Faits marquants

- **Des conditions d'emploi particulièrement précaires pour les filles, quelle que soit la zone de résidence** : 36,3 % des jeunes filles actives en Auvergne travaillent à temps partiel et 42,0 % ont un contrat précaire (contre resp. 16,2 % et 31,3 % pour les garçons).
- **Des écarts de nature de contrat entre filles et garçons les plus marqués en zone rurale** : le taux de contrats précaires des jeunes filles rurales (46,5 %) est supérieur de 16,5 points à celui des jeunes garçons (30 %).

Moindre autonomie des jeunes ruraux auvergnats en matière de logement

La majorité des jeunes Auvergnats âgés de 15 à 24 ans vivent chez leurs parents (62 %). Cette part régionale est inférieure de 4,9 points à ce que l'on observe en France métropolitaine. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs : le fait que les prix de logements sont plus abordables [1] et la nécessaire migration de jeunes faisant des études supérieures.

Sur ce point, des disparités infrarégionales du mode de cohabitation existent selon la zone de résidence. L'espace urbain, notamment la métropole clermontoise où est concentrée une part importante de l'offre d'enseignement supérieur, attire de nombreux étudiants qui sont contraints de quitter leur foyer familial pour se rapprocher de leur lieu d'études. En zone urbaine, la part de jeunes Auvergnats ne vivant plus au domicile parental est la plus élevée (46 %) avec près de 23 % des jeunes vivant seuls et 8 % dans un ménage de plusieurs personnes, la collocation représentant une solution intéressante (Encadré 1, p.4). Plus d'un jeune Auvergnat sur quatre en milieu urbain (26 %) bénéficie d'une aide au logement alors qu'ils ne sont que 6 % et 5 % respectivement en zones rurale et rurale sous influence urbaine¹.

Les jeunes des zones rurale et rurale sous influence urbaine sont nettement moins indépendants du point de vue du logement, une large majorité vivant encore au sein du foyer familial (respectivement 75 % et 80 %). En revanche, ceux qui ont quitté le domicile parental sont plus souvent engagés dans un processus de construction de leur propre famille : 4,6 % ont des

enfants contre 3,9 % pour les jeunes urbains.

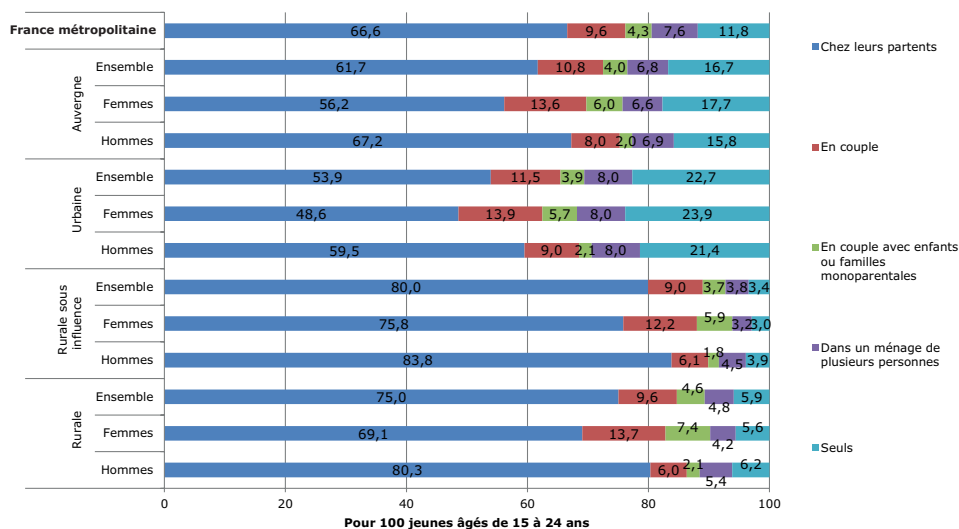
Indépendance résidentielle des filles accrue quelle que soit la zone de résidence

Quelle que soit la zone de résidence, les jeunes femmes acquièrent plus souvent leur autonomie que les hommes du point de vue de leur lieu de vie et de leur modèle familial. Elles ont plus souvent quitté la résidence parentale (44 % contre 33 % pour les hommes) (Figure 8). Elles sont plus nombreuses que les hommes en couple (14 % contre 8 % pour les hommes) ou engagées dans la construction de leur vie familiale avec des enfants (6 % contre 2 % pour les hommes). Selon l'Insee, à 25 ans, moins de 15 % des femmes résident encore au domicile de leurs parents contre plus du double pour les hommes [1].

Le phénomène de décohabitation dépend du type d'études poursuivies, des catégories sociales d'origine et du niveau de vie. À l'échelle nationale, selon Y. Amsellem-Mainguy et J. Timoteo, parmi les étudiants de moins de 26 ans, les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres (grâce à l'aide d'allocations pour le logement et de bourses) vivent moins souvent que les autres chez leurs parents. Les étudiants des classes moyennes vivent plus souvent chez leurs parents [3]. D'après M. Portela et F. Dezenaire, le contexte économique joue également un rôle sur le départ du domicile des parents d'après : la dégradation de la conjoncture économique de la France et l'augmentation du chômage font qu'en 2010, à l'échelle nationale, davantage de jeunes vivent chez leurs parents qu'en 2007. En outre, dans un contexte de crise économique, le départ du domicile parental est davantage conditionné par l'accès à l'emploi [9].

¹ Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012

Figure 8 : Mode de cohabitation des jeunes âgés de 15 à 24 ans par zone de résidence - Auvergne - Année 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Faits marquants

- **Une autonomie précoce des jeunes Auvergnats en matière de logement** : 38 % des jeunes de 15-24 ans ont quitté le domicile parental contre 33 % pour la France métropolitaine.
- **Les jeunes ruraux moins indépendants** : 75 % vivent chez leurs parents (contre 54 % en milieu urbain).

Faits marquants

- **Une plus grande autonomie résidentielle des jeunes Auvergnates quelle que soit la zone de résidence** : en Auvergne, 44 % des filles de 15-24 ans ne vivent plus chez leurs parents contre 33 % des garçons de cette même tranche d'âge.

En Auvergne, les jeunes de moins de 25 ans particulièrement touchés par la pauvreté

En France, le seuil de pauvreté calculé par l'Insee s'établit à 977 euros par mois pour une personne seule en 2011. Cette même année en Auvergne, un jeune sur cinq âgé de moins de 25 ans vit en dessous du seuil de pauvreté, contre une personne sur sept dans la population régionale totale. Chez les jeunes, la tranche d'âge des 20-24 ans est la plus touchée par la pauvreté en Auvergne avec un taux supérieur de 0,5 point à la moyenne nationale.

En moyenne départementale, c'est dans l'Allier que le taux de pauvreté des jeunes est le plus élevé, atteignant près de 22 % pour les 20-24 ans. Avec le Puy-de-Dôme, ce sont les deux départements où le taux de pauvreté des 20-24 ans est supérieur à la moyenne nationale. Dans le Puy-de-Dôme et dans l'Allier, la pauvreté est particulièrement marquée chez les jeunes de 20-24 ans par rapport à l'ensemble de la population départementale tous âges confondus : 20,5 % des 20-24 ans dans le Puy-de-Dôme et 21,9 % dans l'Allier vivent sous le seuil de pauvreté en 2011 alors que ces taux pour la population départementale tous âges confondus s'élèvent respectivement à 13,3 % et 15,5 % (**Tableau 10**).

Tableau 10 : Taux de pauvreté selon le type de commune et selon l'âge par département - Auvergne - Année 2011

	Taux de pauvreté à 60 % dans la population totale*	Taux de pauvreté des communes rurales	Taux de pauvreté des communes urbaines	Taux de pauvreté des 0 à 19 ans	Taux de pauvreté des 20 à 24 ans
Allier	15,5	15,0	15,9	23,5	21,9
Cantal	16,4	17,4	14,7	21,0	18,7
Haute-Loire	14,0	15,0	13,0	18,2	17,4
Puy-de-Dôme	13,3	12,6	13,7	18,6	20,5
Auvergne	14,3	14,5	14,2	20,0	20,1
France métrop.	14,3	11,7	15,0	20,5	19,6

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

* : le taux de pauvreté à 60 % correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (977 euros mensuels en 2011 pour un ménage d'une personne). Ce seuil de pauvreté est défini à 60 % du niveau de vie médian de la France métropolitaine, le niveau de vie étant égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

Pour le Puy-de-Dôme, qui concentre 58 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans de la région, le taux de pauvreté élevé des jeunes peut s'expliquer, notamment, par les nombreux étudiants qui ne sont pas rattachés aux revenus de leurs parents. En revanche, M. Gauvin précise que le taux de pauvreté des jeunes de 20-24 ans le plus élevé dans l'Allier est bien le reflet d'une situation sociale dégradée et d'un département confronté à d'importantes difficultés en matière d'emploi et de pauvreté : fortes dégradation de l'emploi depuis 2008, pauvreté accentuée en milieu rural et en milieu urbain, supérieure à celle de la France métropolitaine (**10**).

Le taux de pauvreté des enfants et jeunes de moins de 20 ans en Auvergne en 2011 est le plus marqué dans l'Allier puis dans le Cantal, où les niveaux sont supérieurs aux moyennes régionale et nationale. L'Allier, qui concentre un quart des jeunes de moins de 20 ans de la région, voit cette tranche d'âge particulièrement touchée par la pauvreté. En effet, le taux de pauvreté

des moins de 20 ans dans l'Allier est supérieur de huit points au taux de pauvreté du département tous âges confondus.

Dans les communes rurales de la région, le taux de pauvreté est plus élevé que dans les communes urbaines contrairement à ce qui est observé en France métropolitaine : il s'élève à 14,5 %, soit près de trois points de plus que la moyenne nationale. Inversement, la pauvreté dans les communes urbaines de la région est inférieure au niveau métropolitain (14,2 % contre 15,0 %). La prévalence de la pauvreté en milieu rural est particulièrement marquée dans le Cantal (17,4 %). L'Allier se démarque par un taux de pauvreté dans les communes urbaines supérieur à la moyenne nationale. La pauvreté rurale en Auvergne selon H. Langin tient à la faiblesse du revenu disponible notamment liée à la structure plus âgée de la population dans les zones rurales où la part des retraites dans les revenus perçus est élevée (**11**).

32 000 jeunes de moins de 25 ans sont allocataires d'au moins une prestation sociale et/ou familiale versée par les Caf et la MSA

Au 31 décembre 2012, 254 352 jeunes de moins de 25 ans de la région vivent dans un foyer allocataire d'au moins une prestation sociale et/ou familiale. Ils représentent près de 70 % des moins de 25 ans de la région. Parmi eux, 32 038 jeunes de moins de 25 ans sont eux-mêmes allocataires et perçoivent directement ces prestations, soit 8,6 % des moins de 25 ans de la région. La majorité des jeunes allocataires des Caf et de la MSA ont entre 20 et 24 ans (environ 25 971 jeunes).

En Auvergne, plus d'un jeune sur trois âgé de 20 à 24 ans a recours à des prestations sociales et/ou familiales

En Auvergne, 35 % des jeunes âgés entre 20 et 24 ans bénéficient d'au moins une prestation sociale et/ou familiale. Cette valeur supérieure de 6 points à la

moyenne métropolitaine (29,3 %) s'explique par le nombre élevé de recours aux aides au logement de la part des jeunes étudiants. C'est en zone urbaine que les jeunes ont le plus souvent recours aux prestations, avec un taux d'allocataires de 42 %, contre 15 % et 17 % respectivement en zones rurale sous influence urbaine et rurale (**Tableau 11**).

Tableau 11 : Répartition des allocataires d'au moins une prestation sociale et/ou familiale âgés de 20 à 24 ans par zone de résidence - Auvergne - Année 2012

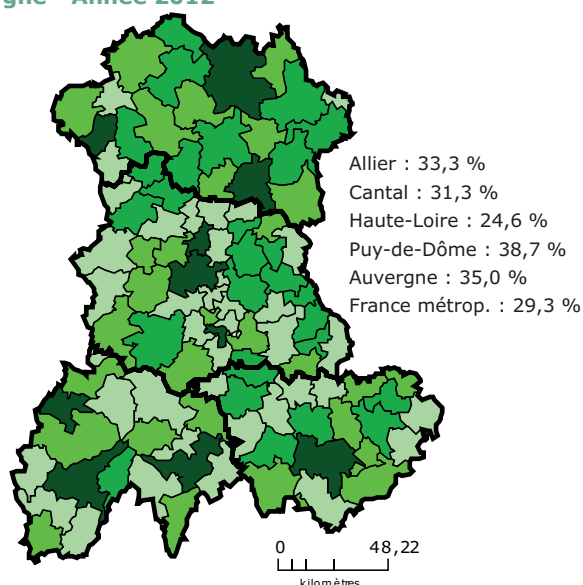
Zone de résidence	Effectifs	Pour 100 jeunes de 20-24 ans
Rurale	1 613	16,6
Rurale sous influence urbaine	1 541	14,9
Urbaine	22 817	42,2
Auvergne	25 971	35,0

Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

En moyenne départementale, le Puy-de-Dôme est le département où la part des jeunes de 20 à 24 ans allocataires d'au moins une prestation sociale est la plus élevée. Ce résultat peut s'expliquer par la présence de nombreux étudiants à Clermont-Ferrand bénéficiaires potentiels d'une aide au logement. En revanche, les jeunes altiligériens de 20-24 ans sont les moins nombreux à percevoir au moins une prestation sociale, ce qui peut être dû au fait qu'ils quittent souvent leur département pour poursuivre leurs études dans le Puy-de-Dôme ou en région Rhône-Alpes (**Carte 6**).

Les territoires où les jeunes de 20-24 ans sont relativement les plus nombreux à recourir aux prestations sociales et/ou familiales en 2012 sont des communautés de communes urbaines : Clermont, Issoire et Riom communautés pour le Puy-de-Dôme, Moulins, Montluçon et Vichy Val d'Allier pour l'Allier, le Puy-en-Velay pour la Haute-Loire et le bassin d'Aurillac, les pays de Mauriac et de Saint-Flour pour le Cantal.

Carte 6 : Part des jeunes de 20-24 ans bénéficiant d'au moins une prestation sociale et/ou familiale par EPCI - Auvergne - Année 2012



Part des jeunes âgés de 20 à 24 ans bénéficiant d'au moins une prestation sociale en Auvergne par EPCI - Année 2012 (en %)

- 29 à 48 (10)
- 19,4 à 29 (28)
- 13,9 à 19,4 (29)
- 5,8 à 13,9 (39)

- Limites départementales
- Limites des EPCI au 1er janvier 2013

Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Un recours massif des Auvergnats de moins de 25 ans aux aides au logement, notamment en zone urbaine

Les jeunes allocataires de prestations sociales recourent majoritairement aux aides individuelles au logement. Neuf allocataires sur dix âgés de moins de 25 ans perçoivent une des aides au logement, soit 29 428 jeunes (**Encadré 2**). Ils représentent près de 20 % des jeunes de 15-24 ans de la région, proportion supérieure de cinq points à la valeur nationale (15,3 %). En zones rurale et rurale sous influence urbaine, la part des jeunes bénéficiant d'une aide au logement est plus faible qu'en milieu urbain (respectivement 6 % et 5 % contre 26 %), en raison d'un grand nombre d'étudiants installés dans les communes urbaines.

Encadré 2 - L'allocation logement

L'allocation logement est une prestation versée sous conditions de ressources. Les allocations logement ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Les aides au logement sont constituées de l'Allocation de logement familiale (ALF), de l'Allocation de logement social (ALS) et de l'Aide personnalisée au logement (APL). Le type de logement occupé et la situation familiale déterminent la nature de l'aide au logement versée à l'allocataire.

3 250 jeunes de moins de 25 ans bénéficient de minima sociaux en Auvergne en 2012

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée en Auvergne en 2012 à 1 345 jeunes de moins de 25 ans (**Encadré 3**). Ils représentent environ 1 % de la population régionale des 16-24 ans, valeur proche de celle observée pour la France hexagonale (0,9 %).

Encadré 3 - L'allocation aux adultes handicapés

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) permet d'assurer un revenu minimum aux personnes dont le taux d'incapacité contraint leur accès à l'emploi et dont les ressources annuelles sont inférieures à un certain montant. L'allocation aux adultes handicapés est versable à partir de 20 ans mais peut être versée au jeune à partir de 16 ans si celui-ci n'ouvre plus droit aux allocations familiales.

En Auvergne en 2012, 3 254 jeunes de moins de 25 ans ont bénéficié de minima sociaux (RSA socle et AAH), ce qui représente 3,1 % des jeunes de la région âgés de 18 à 24 ans, proportion légèrement inférieure à la valeur métropolitaine (3,3 %). Les jeunes ruraux ont moins recours aux minima sociaux que leurs homologues urbains (**Tableau 12**).

Tableau 12 : Répartition des jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle ou AAH) par zone de résidence - Auvergne - Année 2012

Zone de résidence	Effectifs	Pour 100 jeunes de 18-24 ans
Rurale	401	2,9
Rurale sous influence urbaine	388	2,6
Urbaine	2 465	3,2
Auvergne	3 254	3,1
France métropolitaine	181 938	3,3

Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Toutefois, c'est en zone rurale sous influence urbaine que les jeunes ont le moins souvent recours aux minima sociaux, reflétant une situation *a priori* plus favorable et une moindre fragilité pour les jeunes dans les territoires intermédiaires. Ce moindre recours en zone rurale ou rurale sous influence urbaine peut également conduire à s'interroger aux possibles non-recours aux minima sociaux et aux prestations sociales. En effet, le sentiment de stigmatisation est évoqué par P. Mazet comme l'un des motifs récurrents du non-recours aux droits [12]. Comme cela a pu être évoqué par ailleurs, la stigmatisation des personnes et des familles est accrue, en milieu rural, par le phénomène d'interconnaissance qui représente alors un véritable handicap et source d'isolement. En effet, la conformité aux modèles sociaux imposés est encore la règle en milieu rural et tout écart peut être perçu comme un signe de marginalité. L'interconnaissance enlève ainsi aux populations en situation d'échec la protection que peut constituer, en milieu urbain, la notion d'anonymat. Le passage obligé par un travailleur social, le fait de se rendre au guichet de la Caf ou d'un centre social ont des effets rédhibitoires sur l'engagement de certaines personnes dans les dispositifs d'aide ou dans l'accès à certains droits selon V. Lafond et N. Mathieu [13]. Enfin, des facteurs dissuasifs tels que la culpabilité, l'humiliation, la honte, la volonté de se débrouiller par soi-même peuvent également jouer dans le refus d'être aidé.

2 500 jeunes de moins de 25 ans bénéficient du RSA versé par les Caf et la MSA en Auvergne

En 2012, le revenu de solidarité active (RSA) est versé à 2 526 jeunes âgés de moins de 25 ans en Auvergne, soit 2,4 % des jeunes de la région de cette tranche d'âge (**Encadré 4**). Cette part est inférieure à celle relevée pour la France métropolitaine (2,7 %).

Encadré 4 - Le revenu de solidarité active (RSA)

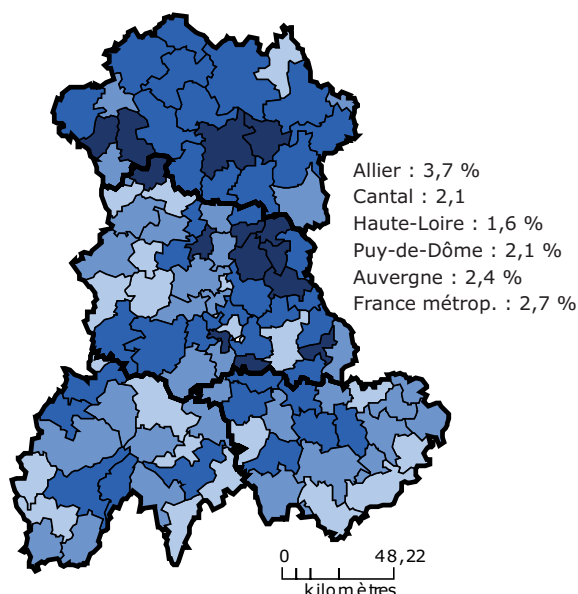
Le RSA permet de garantir aux personnes disposant de faibles ressources un revenu minimum, ainsi qu'un accompagnement à l'emploi. Les personnes sans enfant, ayant entre 18 et 25 ans peuvent bénéficier du RSA si elles ont exercé une activité à temps plein durant au moins deux ans sur les trois dernières années.

Le RSA est également ouvert aux personnes seules de moins de 25 ans qui ont des enfants ou des personnes à charge (ou enfants à naître) : il s'agit du RSA majoré pour les parents isolés.

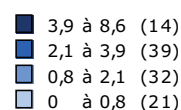
Trois composantes du RSA peuvent être distinguées : le RSA socle seul, le RSA socle + activité et le RSA activité. Le RSA socle s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire, qu'elles aient un emploi (RSA socle + activité) ou non (RSA socle seul), assurant ainsi un rôle de minimum social. Le RSA activité s'adresse aux foyers ayant de faibles revenus d'activité et dont les ressources sont comprises entre le montant forfaitaire du minimum social et le revenu garanti, jouant un rôle de complément du revenu d'activité.

En zone rurale et rurale sous influence urbaine, les jeunes sont relativement moins nombreux à bénéficier du RSA (2,0 % contre 2,5 % en zone urbaine). Cette observation corrobore les résultats de l'étude sur les bénéficiaires du RSA en Auvergne [14] qui mettait en évidence une présence importante de populations en situation de fragilité bénéficiaires du RSA en zone urbaine. Dans l'Allier, en moyenne départementale, 3,7 % des jeunes de 18 à 24 ans sont bénéficiaires du RSA ce qui constitue le taux le plus élevé de la région (**Carte 7**).

Carte 7 : Part des jeunes de 18-24 ans bénéficiant du RSA par EPCI - Auvergne - Année 2012



Part des jeunes âgés de 18 à 24 ans allocataires du RSA en Auvergne par EPCI - Année 2012 (en %)



Lim ites départementales

Lim ites des EPCI au 1er janvier 2013

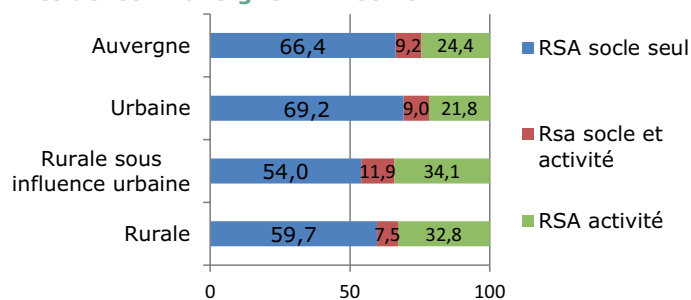
Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Les territoires où les jeunes en situation de fragilité bénéficiant du RSA sont relativement les plus nombreux sont situés dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Il s'agit de communautés de communes urbaines avec Montluçon, Commentry / Nérès-les-Bains, Issoire et Riom Communautés. La partie Nord-est du Puy-de-Dôme est également marquée par une part élevée de jeunes bénéficiant du RSA, notamment Thiers communauté et les territoires périphériques (Lezoux, Randan, Chateldon, Courpière). Enfin, les anciens bassins industriels comme Saint-Éloy-les-Mines ou Nord Limagne ou des EPCI ruraux (Pays Saint-Pourcinois et Varenne-Forterre) affichent aussi des parts élevées de jeunes ayant recours au RSA.

Les jeunes ruraux de moins de 25 ans plus souvent bénéficiaires de la composante activité du RSA

Au sein des allocataires du RSA, les jeunes vivant en zones rurale et rurale sous influence urbaine sont proportionnellement plus nombreux à bénéficier du RSA activité (respectivement 33 % et 34 % contre 22 % en zone urbaine) (**Figure 9**). En zone rurale ou montagnaise, le RSA activité peut venir compléter des revenus d'activités agricoles ou touristiques pour les jeunes de ces territoires.

Figure 9 : Répartition des allocataires du RSA de moins de 25 ans selon la composante du RSA et par zone de résidence - Auvergne - Année 2012



Pour 100 jeunes de moins de 25 ans allocataires du RSA

Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012 / Exploitation PFoss Auvergne

Parmi les jeunes allocataires du RSA de moins de 25 ans, 43 % perçoivent la majoration pour isolement (anciennement Allocation pour parents isolés) alors que ce taux n'est que de 11 % pour l'ensemble des allocataires du RSA tous âges confondus. Les jeunes bénéficiaires du RSA sont donc particulièrement touchés par l'isolement, marqueur de pauvreté. Toutefois, en milieu rural, la part de jeunes isolés ayant des enfants ou personnes à charge parmi l'ensemble des jeunes allocataires du RSA est la plus faible (35 % contre 44 % en zone urbaine) (**Tableau 13**). Les jeunes Auvergnats allocataires du RSA sont moins affectés par l'isolement qu'à l'échelle nationale où plus de la moitié des allocataires du RSA de moins de 25 ans bénéficient de la majoration pour isolement (53 %).

Tableau 13 : Allocataires de moins de 25 ans du RSA et du RSA majoré et part des jeunes allocataires du RSA majoré par zone de résidence - Auvergne - Année 2012

Zone de résidence	Allocataires RSA moins de 25 ans	Allocataires RSA majoré moins de 25 ans	en %
Rurale	268	94	35,1
Rurale sous influence urbaine	302	120	39,7
Urbaine	1 956	867	44,3
Auvergne	2 526	1 081	42,8
France métrop.	149 659	79 190	52,9

Sources : Cnaf et CCMSA au 31/12/2012 / Exploitation PFoss Auvergne

La Garantie jeunes expérimentée en Auvergne, un dispositif de lutte contre la pauvreté pour les jeunes¹

La Garantie jeunes a été annoncée en décembre 2012 dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce dispositif est institué à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015 (décret au Journal officiel du mercredi 2 octobre 2013).

La Garantie jeunes a pour but d'amener les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active. Elle doit permettre l'insertion durable dans un emploi ou l'entrée en formation.

La Garantie jeunes s'adresse prioritairement aux jeunes de 18-25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (Neet), qui sont en situation de grande précarité et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active (RSA - 493 € pour une personne seule). Des situations dérogatoires pour les mineurs, les jeunes non Neet ou dont les ressources dépassent le plafond mais porteurs d'une situation de risque de rupture peuvent être étudiés par la commission d'attribution et de suivi.

La Garantie jeunes est à la fois une allocation et un accompagnement renforcé vers l'emploi. Elle se compose :

- d'une garantie à une première expérience professionnelle au travers de la combinaison d'un accompagnement dans un parcours dynamique et la multiplication de périodes de travail ou de formation,
- d'une garantie de ressources en tant qu'appui de cet accompagnement, qui ne se substitue pas aux prestations sociales existantes.

La Garantie jeunes doit reposer sur une base contractuelle : le jeune signe avec une mission locale un contrat annuel et renouvelable. Les bénéficiaires signent un contrat pour un an et cela constitue souvent un premier engagement. L'accompagnement vers l'emploi inclue un accompagnement à la résolution des difficultés périphériques à l'emploi (recherche de logement, aide à la mobilité...). Il s'agit d'un accompagnement global, social et professionnel, mis en œuvre de manière collective (groupe de plusieurs jeunes) et en individuel (suivi individuel).

L'allocation prendrait fin :

- par l'accès à un emploi dont le revenu d'activité est supérieur aux conditions de ressources posées pour l'attribution de l'allocation ;
- par l'entrée en formation qualifiante ou par le retour en formation initiale ;
- aux 26 ans du jeune ;
- en raison du non-respect des engagements du contrat par l'une des parties.

La Garantie jeunes est expérimentée depuis l'automne 2013 sur dix territoires pilotes (urbains ou ruraux). Le dispositif devrait être généralisé à l'ensemble du territoire national d'ici 2016, pour atteindre 100 000 bénéficiaires par an. En Auvergne, le dispositif est expérimenté dans l'Allier et dans le Puy-de-Dôme pour les territoires d'intervention des Missions locales de Cournon-d'Auvergne, Clermont-Ferrand, Thiers et Ambert. Au 31 mai 2014, 497 jeunes sont entrés sur la « Garantie jeunes » en Auvergne².

¹ Source : le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle <http://www.emploi>

² Source : Animation régionale des missions locales d'Auvergne

Faits marquants

- **Une pauvreté rurale en Auvergne** due aux faibles revenus disponibles d'une population âgée et de retraités importante en zone rurale.
- **Les jeunes particulièrement touchés par la pauvreté en Auvergne** : 20 % des Auvergnats de moins de 25 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté contre 14 % pour la population régionale totale.
- **Un taux de pauvreté des 20-24 ans en Auvergne supérieur de 0,5 point au taux national pour cette même tranche d'âge.**
- **Un recours aux prestations sociales pour plus d'un tiers (35 %) des jeunes Auvergnats de 20-24 ans.**
- **Un moindre recours aux prestations sociales et/ou familiales en milieu rural** : 15 % des 15-24 ans en milieu rural ont recours à au moins une prestation sociale et/ou familiale contre 42 % en milieu urbain.

Faits marquants

- **Un recours massif des jeunes aux aides au logement, en particulier en zone urbaine** : 90 % des allocataires de prestations sociales de moins de 25 ans bénéficient d'une aide au logement.
- **Un moindre recours au RSA pour les jeunes ruraux** : 2,0 % des moins de 25 ans en milieu rural bénéficient du RSA contre 2,5 % en milieu urbain.
- **Recours au RSA activité plus marqué chez les jeunes ruraux** : 33 % des allocataires du RSA de moins de 25 ans en milieu rural bénéficient de la composante activité du RSA contre 22 % pour leurs homologues urbains.
- **En Auvergne, comme en France métropolitaine, le poids du RSA majoré est plus élevé chez les jeunes** : 43 % des allocataires du RSA de moins de 25 ans bénéficient de la majoration pour isolement contre 11 % pour les allocataires du RSA tous âges confondus (resp. 53 % et 14 % pour la France métropolitaine).

L'engagement des jeunes dans le service civique

En 2013, 419 jeunes volontaires sont en contrat dans le cadre du service civique. Ces contrats s'échelonnent de 1 à 12 mois, la durée moyenne étant d'un peu plus de 8 mois.

Les filles plus nombreuses à s'engager dans le service civique

Le service civique est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans mais l'âge moyen des volontaires est proche de 22 ans : seuls six volontaires sont mineurs au début de leur contrat. Les filles sont plus nombreuses et sur-représentées parmi les volontaires du service civique (57 %) alors qu'elles représentent 48,9 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans¹. Cette sur-représentation féminine est cohérente avec le constat généralement fait d'une plus grande appétence des filles à s'engager dans des missions d'aides pour autrui ou dans du bénévolat (**Encadré 5**). En outre, le service civique peut représenter une opportunité pour les filles en fin de cursus scolaire ou universitaire.

¹ Source : Insee, Recensement de la population 2010

Encadré 5 - Le service civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme, où seuls comptent les savoir-être et la motivation. Le service civique, indemnisé 573 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans neuf grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Un engagement au sortir du diplôme en attendant de trouver un emploi

La majorité des jeunes engagés sont demandeurs d'emploi (57 %) ou inactifs (12 %). Le service civique n'est pas incompatible avec la poursuite d'études (27 % des engagés sont étudiants) ou avec un emploi à temps partiel (3 % des engagés sont salariés). La part des demandeurs d'emploi parmi les volontaires est en hausse en 2013. Cette évolution peut s'expliquer par la motivation d'entrée en service civique face à la pénurie d'emploi des jeunes : l'engagement dans le service civique peut être perçu comme une période transitoire entre la fin des études et l'entrée dans la vie active et il peut représenter un atout pour trouver un premier emploi. Sur les 62 ruptures de contrat de service civique avant l'échéance du contrat, la moitié l'on fait pour une embauche en CDD ou en CDI.

La solidarité (accompagnement et soutien de publics fragiles ou en difficulté...) et l'éducation pour tous (accompagnement à la scolarité...) recouvrent près de la moitié des missions proposées. Les domaines de la culture et des loisirs (promotion d'activités culturelles, mobilisation sur des projets artistiques...) et du sport

(animation dans des clubs, médiation...) représentent environ un tiers des missions proposées.

Les missions choisies par les filles et les garçons sont significativement différentes (**Tableau 14**). Les filles optent davantage pour les missions dans les domaines de l'éducation pour tous (27 %) et de la culture et des loisirs (22 %) contre respectivement 18 % et 16 % pour les garçons qui privilégient les missions dans le domaine du sport (20 % contre 6 % pour les filles). En revanche, l'intérêt porté aux actions de solidarité est équivalent pour les garçons et les filles.

Tableau 14 : Répartition des missions exercées dans le cadre du service civique par thèmes et par sexe - Auvergne - Année 2013

Thème	Garçons		Filles		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Solidarité	40	22,0	55	23,2	95	22,7
Santé	9	4,9	14	5,9	23	5,5
Éducation pour tous	32	17,6	65	27,4	97	23,2
Culture et loisirs	29	15,9	51	21,5	80	19,1
Sport	37	20,3	15	6,3	52	12,4
Environnement	9	4,9	19	8,0	28	6,7
Mémoire et citoyenneté	12	6,6	15	6,3	27	6,4
Développement international et action humanitaire	2	1,1	0	0,0	2	0,5
Interventions d'urgence	12	6,6	3	1,3	15	3,6
Total	182	100,0	237	100,0	419	100,0

Source : DRJSCS Auvergne 2013 / Exploitation PFoss Auvergne

Le service civique, une opportunité moins utilisée en milieu rural

Une large majorité des volontaires au service civique résident en zone urbaine (73 %), 16 % en zone rurale sous influence urbaine et 11 % sont domiciliés en milieu rural. L'incidence du service civique sur la population jeune est plus marquée en zone urbaine, constat lié à l'implantation majoritairement urbaine des structures d'accueil des jeunes en service civique (**Tableau 15**).

Tableau 15 : Répartition des volontaires du service civique et des jeunes âgés de 16 à 25 ans par zone de résidence - Auvergne - Année 2013

Zone de résidence	Volontaires du service civique		Jeunes âgés de 16 à 25 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Rurale	46	11,0	21 596	14,4
Rurale sous influence urbaine	66	15,7	24 013	16,1
Urbaine	307	73,3	103 874	69,5
Auvergne	419	100,0	149 483	100,0

Source : DRJSCS Auvergne 2013 ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Tableau 16 : Répartition des missions exercées dans le cadre du service civique par thèmes et par zone de résidence - Auvergne - Année 2013

Thème	Rurale		Rurale sous influence urbaine		Urbaine		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Solidarité	10	21,7	12	18,2	73	23,8	95	22,7
Santé	2	4,3	7	10,6	14	4,6	23	5,5
Éducation pour tous	11	23,9	13	19,7	73	23,8	97	23,2
Culture et loisirs	8	17,4	16	24,2	56	18,2	80	19,1
Sport	3	6,5	5	7,6	44	14,3	52	12,4
Environnement	6	13,0	8	12,1	14	4,6	28	6,7
Mémoire et citoyenneté	2	4,3	2	3,0	23	7,5	27	6,4
Développement international et action humanitaire	0	0,0	0	0,0	2	0,7	2	0,5
Interventions d'urgence	4	8,7	3	4,5	8	2,6	15	3,6
Total	46	100,0	66	100,0	307	100,0	419	100,0

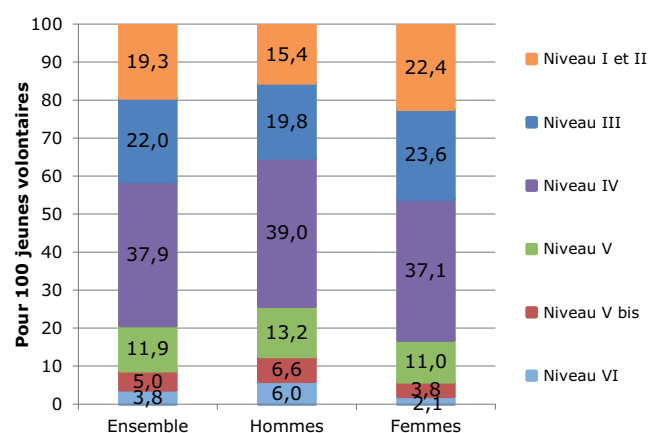
Source : DRJSCS Auvergne 2013 / Exploitation PFoss Auvergne

Quel que soit leur lieu de résidence, les jeunes sont le plus souvent engagés dans des missions d'éducation pour tous, puis de solidarité, de culture et loisirs, de sport et d'environnement. Les jeunes engagés en milieu rural sont plus souvent que leurs homologues urbains et péri-urbains investis dans des missions liées à l'environnement (13 %) ou de participation à des intervention d'urgence (9 %) et moins souvent dans des missions culturelles (17 %) ou sportives (6 %) (**Tableau 16**).

Les jeunes engagés dans le service civique en 2013 diplômés de l'enseignement supérieur représentent 41 % des jeunes volontaires (**Figure 10**). Dans l'ensemble de la population régionale des 15-25 ans, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ne représentent que 20 %¹. Ainsi, la surreprésentation des titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat parmi les volontaires au service civique confirme la perception de l'engagement comme une transition entre la fin des études longues et l'entrée sur le marché du travail. Le service civique peut également, pour certains jeunes, représenter une transition entre le baccalauréat et le choix d'une filière d'études supérieures.

¹ Source : Insee, Recensement de la population 2010

Figure 10 : Répartition des volontaires selon le niveau de diplôme à l'entrée du service civique (en %) - Auvergne - Année 2013



Source : DRJSCS Auvergne 2013 / Exploitation PFoss Auvergne

Faits marquants

- **Les filles plus nombreuses à s'engager dans le service civique** : cette surreprésentation féminine (57 %) corrobore l'idée que les femmes sont plus enclines à s'engager dans du volontariat.
- **Un recours au service civique moins fréquent en milieu rural** : les jeunes engagés résident majoritairement en milieu urbain (73 % contre 11 % en milieu rural).

Faits marquants

- **Une surreprésentation de jeunes titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat parmi les volontaires au service civique** : 41 % des jeunes engagés sont détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ce qui confirme la perception de l'engagement comme une transition entre la fin des études longues et l'entrée sur le marché du travail.

Des comportements à risque marqués chez les jeunes Auvergnats âgés de 17 ans

En 2011, la part des Auvergnats âgés de 17 ans fumeurs quotidiens est plus élevée qu'en métropole (37 % contre 32 %), pour les garçons comme pour les filles. Les jeunes Auvergnats se distinguent par un tabagisme intensif plus présent (9 % contre 8 % en France métropolitaine) (**Encadré 6**). Comme le souligne l'Agence régionale de santé d'Auvergne, l'augmentation du tabagisme quotidien chez les jeunes Auvergnats entre 2008 et 2011 souligne l'urgence de mesures spécifiques en direction de ce public au niveau régional [15].

Encadré 6 - L'enquête Escapad

L'enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (Escapad), réalisée depuis 2000 par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) en partenariat avec la Direction du service national (DSN) consiste en un questionnaire proposé à l'ensemble des jeunes présents lors de la Journée d'appel de préparation à la défense qui répondent à un questionnaire auto-administré anonyme. En 2011, l'échantillon de jeunes de 17 ans résidant en Auvergne atteint 522 individus, dont 279 garçons et 243 filles.

L'usage régulier d'alcool, en progression depuis 2008, concerne 16 % des jeunes Auvergnats en 2011, taux supérieur à celui des jeunes métropolitains (11 %) chez les garçons comme chez les filles. Près de deux Auvergnats sur trois de 17 ans déclarent au moins une alcoolisation ponctuelle importante au cours des trente derniers jours contre 53 % pour les jeunes métropolitains (**Tableau 17**).

Tableau 17 : Ivresses répétées chez les jeunes de 17 ans et alcoolisation ponctuelle importante (en %) - Auvergne - Années 2008 et 2011

	Auvergne		France métropolitaine	
	2008	2011	2008	2011
Ivresses répétées	34	36	26	28
Alcoolisation ponctuelle importante*	58	65	49	53

* : au moins une fois au cours des trente derniers jours

Source : OFDT, Escapad 2011 / Exploitation ORS Auvergne

L'alcoolisation ponctuelle importante s'attache à caractériser, dans la mesure du possible, un mode d'alcoolisation qui s'apparente au binge drinking anglo-saxon [16]. Des ivresses répétées (soit au moins trois ivresses dans l'année) sont également plus souvent déclarées par les jeunes Auvergnats en 2011 (36 %) que par les jeunes de France métropolitaine (28 %). Les comportements d'alcoolisation chez les jeunes de 17 ans sont fortement liés à la sociabilité (fréquence de sorties dans les bars ou soirées entre amis). L'élévation du milieu économique et social de la famille est ainsi associée à une consommation d'alcool plus répandue chez les jeunes de 17 ans ; au contraire, des ressources financières limitées pour les jeunes issus de milieux modestes constituent un frein à la consommation d'alcool [17]. Une étude réalisée sur les différences de consommations de substances psychoactives entre le milieu urbain et le milieu rural en Auvergne indique que, chez les 20-25 ans, la consommation d'alcool au cours de l'année est plus fréquente pour les jeunes vivant en milieu rural (96 %) que pour ceux vivant en milieu urbain (80 %) [18]. Pour la première fois en 2011, la consommation de cannabis des jeunes

Auvergnats est plus élevée que celle des jeunes métropolitains, à l'exception de l'usage quotidien qui est équivalent en Auvergne et en France métropolitaine. Ces différences d'usages de cannabis entre l'Auvergne et la France concernent aussi bien les garçons que les filles. Près de la moitié des jeunes de 17 ans dans la région (47 %) déclare en 2011 avoir déjà consommé du cannabis (contre 42 % en France métropolitaine) ; plus d'un sur quatre (27 %) déclare avoir consommé du cannabis au cours du mois (contre 22 % pour la France métropolitaine).

En Auvergne, 40 % des interruptions volontaires de grossesse (IVG) pratiquées chez les 15-24 ans

En 2011, 3 109 interruptions volontaires de grossesse ont été pratiquées sur des femmes domiciliées en Auvergne ; 40 % de ces IVG ont concerné des femmes âgées de 15 à 24 ans. Plus de 6 % des IVG ont été réalisées sur une femme mineure.

Le taux de recours à une IVG en 2011 est plus faible en Auvergne qu'en France métropolitaine : 11,1 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en Auvergne contre 14,6 pour la France métropolitaine. Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, en Auvergne comme en France, ce sont les femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont le plus recours à une IVG (21,8 ‰) suivies des femmes de 18 ou 19 ans (18,4 ‰) (**Tableau 18**).

Tableau 18 : Taux de recours à une IVG* pour 1 000 femmes selon l'âge par département - Auvergne - Année 2011

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
12-17 ans	4,9	2,9	3,7	5,3	4,7
18-19 ans	19,3	15,9	20,8	17,7	18,4
20-24 ans	22,9	21,8	20,5	21,7	21,8

* : Données domiciliées

Sources : PMSI 2011 ; Insee (estimation de population au 1^{er} janvier 2011) / Exploitation ORS Auvergne

Les principales causes de mortalité des jeunes

Sur la période 2007-2011, 345 décès ont été enregistrés chez les jeunes de 15-24 ans en Auvergne, soit un nombre annuel moyen de 69 décès par an. Le taux de mortalité en Auvergne chez les 15-24 ans s'élève à 46 décès pour 100 000 personnes, la mortalité chez les garçons étant 2,7 fois plus élevée que chez les filles. Sur la période 2007-2011, une surmortalité des 15-24 ans est enregistrée dans la région par rapport à la moyenne nationale (40,6 décès pour 100 000 jeunes de 15-24 ans).

Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité chez les jeunes de 15-24 ans en Auvergne (35,6 % de l'ensemble des décès dans cette tranche d'âge) comme en France métropolitaine (31,4 %). Sur la période 2007-2011, chez les jeunes de 15-24 ans, le taux de mortalité annuel moyen par accident de la route en Auvergne s'élève à 16,4 pour 100 000 personnes. Le taux de mortalité des jeunes par accident de la route en Auvergne est 3,5 fois plus élevé chez les garçons que chez les filles (**Tableau 19**).

Tableau 19 : Taux bruts de mortalité pour les trois premières causes de mortalité chez les 15-24 ans pour 100 000 personnes – Auvergne et France métropolitaine - Période 2007-2011

Causes de mortalité	Auvergne			France métropolitaine		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Accidents de la route	16,4	25,3	7,1	12,8	20,7	4,6
Suicide	6,9	11,2	2,5	6,6	10,0	3,1
Autres accidents	6,0	9,9	1,9	4,5	7,3	1,5

Sources : Inserm CepiDC ; Insee / Exploitation PFoss Auvergne

Les suicides représentent la deuxième cause de mortalité chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans en Auvergne sur la période 2007-2011 (15,1 % des décès dans cette tranche d'âge) comme en France métropolitaine (16,2 %). Le taux brut de mortalité annuel moyen par suicide chez les 15-24 ans sur la période 2007-2011 s'élève à 6,9 décès pour 100 000 personnes (6,6 en France métropolitaine). En moyenne annuelle sur la période 2007-2011 en Auvergne, le suicide est la cause de 10,4 décès par an chez les jeunes de 15 à 24 ans. Le taux de mortalité par suicide est nettement plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes en Auvergne comme en France, mais l'écart entre sexe est plus marqué pour les jeunes Auvergnats. Le suicide constitue un réel problème de santé publique, notamment chez les jeunes, tant par les pertes en vies humaines qu'il provoque que par les problèmes psychosociaux dont il témoigne. La dépression constitue

un des troubles psychiatriques les plus fréquents et un des principaux facteurs de risque de suicide. Disposer d'informations sur la prévalence de la dépression chez les jeunes ainsi que sur les idées suicidaires et tentatives de suicide serait un atout pour cibler les publics les plus exposés aux risques de suicides

Les accidents autres que les accidents de la route (chutes, noyades, exposition au feu, intoxication accidentelles...) sont la troisième cause de mortalité des jeunes de 15-24 ans dans la région (13,0 % des décès dans cette tranche d'âge), comme en France (11,0 %). Le taux de mortalité annuel moyen par accidents (chutes, noyades, exposition au feu, intoxication accidentelles...) sur la période 2007-2011 s'élève à 6,0 décès pour 100 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans (4,5 pour la France métropolitaine). Ce taux de mortalité chez les jeunes hommes en Auvergne est 5,2 fois plus élevé que chez les jeunes femmes.

Faits marquants

- **Des consommations de substances psychoactives plus élevées chez les jeunes Auvergnats âgés de 17 ans que chez les jeunes de France métropolitaine**, reflétant des comportements à risque plus marqués en Auvergne : les parts de jeunes fumeurs quotidiens de tabac, de jeunes usagers réguliers d'alcool et de jeunes usagers de cannabis au cours du mois sont plus élevées en Auvergne qu'en France (respectivement 37 %, 16 % et 27 % en Auvergne contre 32 %, 11 % et 22 % en France métropolitaine).

Faits marquants

- **Un quart des interruptions volontaires de grossesse pratiquées en Auvergne sur des femmes âgées entre 20 et 24 ans**, taux inférieur à la France métropolitaine.
- **Les deux premières causes de mortalité chez les jeunes Auvergnats** : accidents de la route et suicides. Les taux de mortalité sont supérieurs chez les garçons avec 3,5 fois plus d'accidents de la route et 4,5 fois plus de suicides.

Les pratiques sportives des jeunes âgés de 15 à 29 ans

En 2012, 69 414 licences sportives ont été délivrées aux jeunes de 15 à 29 ans en Auvergne, représentant ainsi 23,5 % du nombre total de licences délivrées dans la région, proportion équivalente à celle observée pour la France métropolitaine. Le taux de licences des 15-29 ans est plus élevé en Auvergne qu'en France puisqu'il atteint 31,4 % contre 25,8 % (**Encadré 7**).

Encadré 7 - Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports

Les données analysées et présentées sont issues du recensement des licences attribuées et géo-localisées par les fédérations sportives et collectées par le ministère des sports. Elles correspondent à une pratique sportive encadrée par un club et ne reflètent pas le nombre de licenciés mais le nombre de licences délivrées (un même individu pouvant disposer de deux licences). Seules les données dont le détail par sexe et par tranche d'âge est disponible ont été analysées. En outre, les recensements en club sont une petite part comparée aux déclarations des jeunes sur leurs pratiques sportives hors club (ou sport libre).

Des disparités départementales existent : le taux de licences sportives des jeunes de 15-29 ans s'établit à 37,4 % en Haute-Loire et 36,4 % dans le Cantal contre 31,9 % dans l'Allier et 28,7 % dans le Puy-de-Dôme, valeur la plus faible de la région (**Tableau 20**). Ces disparités peuvent s'expliquer en partie par une offre d'équipements sportifs différente selon les départements. Néanmoins, elles semblent essentiellement dues à la répartition des 15-29 ans, très inégale entre les quatre départements : 20 300 jeunes de 15-29 ans résident dans le Cantal alors qu'ils sont près de 118 000 dans le département du Puy-de-Dôme.

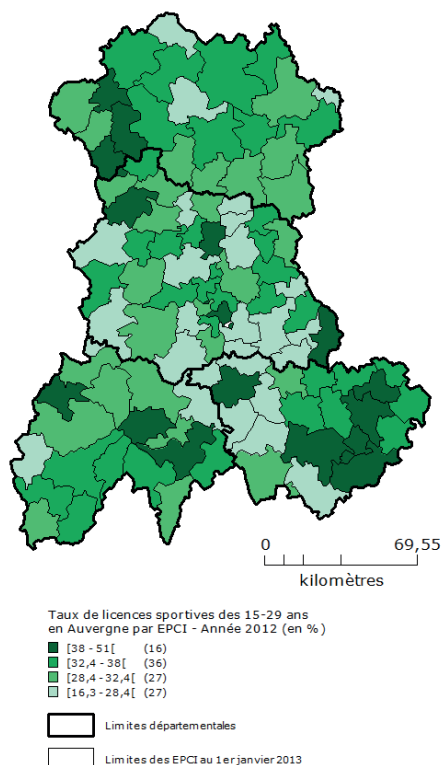
Tableau 20 : Taux de licences sportives par tranches d'âge et par département (pour 100 jeunes) - Auvergne - Année 2012

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métrop.
15-19 ans	43,7	51,3	50,6	41,6	44,5	40,8
20-29 ans	25,1	28,1	29,3	22,5	24,5	18,4
15-29 ans	31,9	36,3	37,4	28,7	31,4	25,8

Sources : Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Les territoires où les taux de licences sportives des 15-29 ans sont les plus élevés (supérieur à 38 %) sont particulièrement nombreux dans les départements de la Haute-Loire et du Cantal (**Carte 8**). Ces communautés de communes appartiennent aussi bien au monde rural (Cœur de Combrailles, Pays de Murat, le Mezenc) qu'à la zone rurale sous influence urbaine (Communautés de communes de Limagne d'Ennezat, du Meygal, du val de Cher) ou au milieu urbain (Saint-Flour, Mauriac, Le Puy-en-Velay). En moyenne régionale, le taux de licences sportives des 15-29 ans en zone rurale est légèrement supérieur à celui de la zone urbaine (31,8 % contre 30,6 %), mais c'est en zone rurale sous influence urbaine que la pratique sportive licenciée des 15-29 ans est la plus élevée (34,3 %).

Carte 8 : Taux de licences sportives des 15-29 ans par EPCI - Auvergne - Année 2012



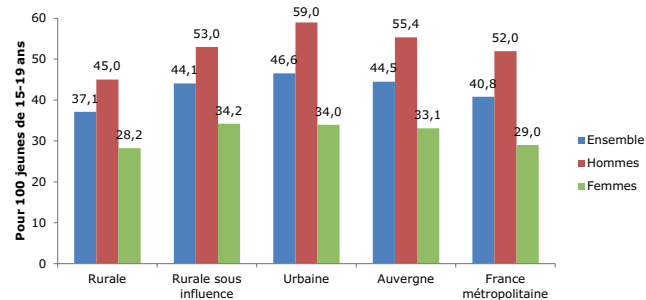
Sources : Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Une pratique sportive toutefois moins fréquente en milieu rural pour les plus jeunes (15-19 ans), en particulier pour les garçons

Lorsque l'analyse des licences sportives est déclinée par sous-tranches d'âge (15-19 ans et 20-29 ans), les disparités de répartition entre milieu rural et urbain sont plus marquées.

Chez les 15-19 ans, le taux de licences est le plus faible en milieu rural (37,1 % contre 46,6 % en zone urbaine), caractérisant ainsi une jeunesse ayant un moindre accès aux pratiques sportives des fédérations (**Figure 11**).

Figure 11 : Taux de licences sportives des 15-19 ans par sexe et par zone de résidence (en %) - Auvergne - Année 2012



Sources : Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Ce résultat s'explique en partie par les difficultés de mobilité rencontrées par les jeunes mineurs en milieu rural, non titulaires du permis de conduire, qui ne peuvent se rendre dans les clubs sportifs et les fédérations pour pratiquer une activité sportive. Cette moindre fréquentation des fédérations et clubs sportifs

des jeunes ruraux peut également être liée au milieu socioculturel plus pauvre en milieu rural, le niveau de diplôme des parents étant l'un des principaux facteurs jouant de manière positive sur la pratique sportive des enfants [19]. L'offre d'activités sportives est aussi moins diversifiée en milieu rural, ce qui peut expliquer en partie le faible taux de licences.

Ces écarts de pratiques sportives selon le territoire de résidence sont davantage prononcés chez les garçons : le taux de licences sportives masculin des 15-19 ans s'élève à 45,0 % en milieu rural contre 59,0 % en milieu urbain, soit un écart de 14 points.

Une tendance inversée pour les 20-29 ans avec un taux de licences plus élevé en milieu rural

Chez les 20-29 ans, la tendance s'inverse : le taux de licences pour cette tranche d'âge est le plus élevé en milieu rural (28,6 % contre 22,7 % en zone urbaine).

Tableau 21 : Taux de licences sportives des 15-29 ans par fédération sportive - Auvergne - Année 2012

Sport	Zone de résidence	Nombre de licences	Pour 100 jeunes	Rang par zone
Football	Rurale	4 619	13,5	1
	Rurale sous influence urb.	4 538	11,7	1
	Urbaine	9 990	6,8	1
	Auvergne	19 147	8,7	1
	France métropolitaine	686 005	5,9	1
UNSS	Rurale	397	1,2	7
	Rurale sous influence urb.	174	0,4	13
	Urbaine	6 768	4,6	2
	Auvergne	7 339	3,3	2
	France métropolitaine	280 738	2,4	2
Tennis	Rurale	602	1,8	3
	Rurale sous influence urb.	859	2,2	4
	Urbaine	2 877	1,9	3
	Auvergne	4 338	2,0	3
	France métropolitaine	223 594	1,9	3
Équitation	Rurale	810	2,4	2
	Rurale sous influence urb.	1 086	2,8	2
	Urbaine	1 965	1,3	6
	Auvergne	3 861	1,7	4
	France métropolitaine	189 653	1,6	4
Basket	Rurale	373	1,1	8
	Rurale sous influence urb.	714	1,8	5
	Urbaine	2 647	1,8	4
	Auvergne	3 734	1,7	5
	France métropolitaine	144 083	1,2	5
UFOLEP	Rurale	484	1,4	6
	Rurale sous influence urb.	926	2,4	3
	Urbaine	2 269	1,5	5
	Auvergne	3 679	1,7	6
	France métropolitaine	71 210	0,6	9
Handball	Rurale	556	1,6	4
	Rurale sous influence urb.	532	1,4	6
	Urbaine	1 650	1,1	8
	Auvergne	2 738	1,2	7
	France métropolitaine	134 937	1,2	6
FFSU	Rurale	53	0,2	25
	Rurale sous influence urb.	73	0,2	22
	Urbaine	1 637	1,1	7
	Auvergne	1 763	0,8	8
	France métropolitaine	83 586	0,7	8
Pétanque et jeu provençal	Rurale	503	1,5	5
	Rurale sous influence urb.	491	1,3	7
	Urbaine	658	0,4	14
	Auvergne	1 652	0,7	9
	France métropolitaine	30 822	0,3	22

Sources : Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) ; Insee, Recensement de la population 2010 / Exploitation PFoss Auvergne

Ce résultat corrobore l'hypothèse d'une plus grande facilité pour les jeunes ruraux majeurs, plus souvent titulaires du permis de conduire, de se rendre sur les lieux de pratique d'une activité sportive.

Une pratique sportive moins fréquente chez les filles, quelle que soit la zone de résidence

Comme cela est évoqué par ailleurs [19, 20], les pratiques sportives sont différentes selon le sexe. En Auvergne, le taux de licences des garçons de 15-29 ans est supérieur à celui des filles du même âge (41,2 % contre 21,1 %, soit 20,1 points d'écart), comme en France métropolitaine (34,9 % pour les jeunes garçons et 16,6 % pour les jeunes filles). En 2012, les deux tiers des licences délivrées aux Auvergnats de 15-29 ans sont attribuées à des garçons (68,0 % pour la France métropolitaine).

Les écarts de pratiques sportives entre filles et garçons sont les plus marqués parmi les plus jeunes : en moyenne régionale, le taux de licences masculin des 15-19 ans s'élève à 55,4 % contre 17,3 % pour les filles, soit 38,1 points d'écart. Un écart important de près de 12 points est à remarquer entre les pratiques sportives chez les filles en Auvergne (17,3 %) et celles de la France métropolitaine (29 %).

Un palmarès des sports les plus pratiqués différent selon le sexe et selon la zone de résidence

En moyenne régionale, le Football est la fédération qui compte le plus grand nombre de licences délivrées en 2012 aux 15-29 ans : 19 147 licences soit 27,6 % de l'ensemble des licences délivrées dans la région pour cette tranche d'âge. L'Union nationale du sport scolaire vient en deuxième position, suivie par le Tennis, l'équitation puis le Basket. Ce classement des cinq premières fédérations délivrant le plus grand nombre de licences aux 15-29 ans en Auvergne est identique au niveau national.

À l'échelle infrarégionale, la fédération de football reste celle qui délivre le plus grand nombre de licences, quelle que soit la zone de résidence concernée. Néanmoins, des disparités territoriales dans les pratiques sportives des jeunes apparaissent. En zone rurale, l'équitation, le tennis puis le handball viennent aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rangs des activités sportives les plus pratiquées alors qu'il s'agit de l'UNSS, du tennis et du basket pour la zone urbaine et de l'équitation, l'Ufolep et le tennis pour la zone rurale sous influence urbaine (Tableau 21).

Faits marquants

• **Un taux de licences sportives délivrées aux jeunes de 15 à 29 ans en Auvergne plus élevé qu'en France métropolitaine :** 31,4 % contre 25,8 %.

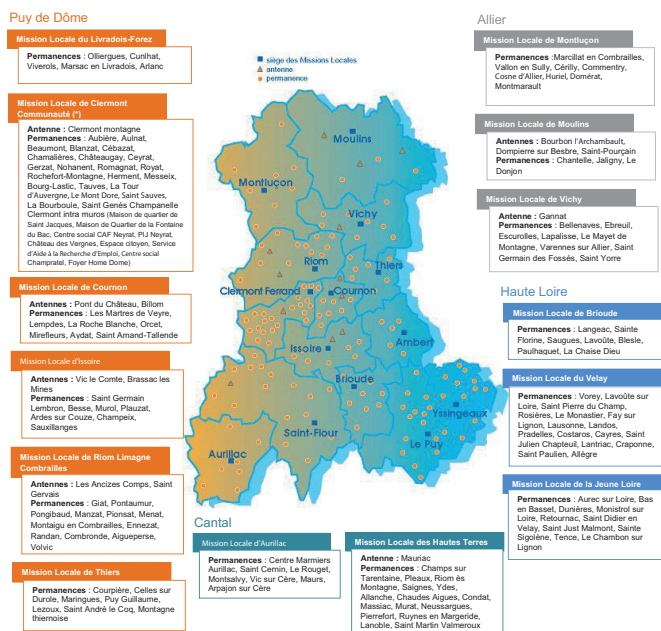
• **Une pratique sportive moins fréquente pour les plus jeunes en milieu rural (15-19 ans) avec un taux de licences sportives délivrées aux Auvergnats âgés de 15 à 19 ans de 37,1 % en milieu rural contre 46,6 % en milieu urbain.**

• **Un palmarès des sports pratiqués différent pour les jeunes ruraux :** le football est en tête du classement quelle que soit la zone de résidence, mais l'équitation, le tennis puis le handball viennent en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rangs des activités sportives les plus pratiquées par les jeunes ruraux quand il s'agit de l'UNSS, du tennis et du basket pour leurs homologues urbains.

Le réseau des missions locales

En Auvergne en 2013, on compte 14 missions locales, une animation régionale des missions locales et 167 lieux d'accueil du public (**Carte 9**) : 270 professionnels sont ainsi au service des jeunes. Sur certains territoires ruraux, les lieux d'accueil des missions locales sont nombreux. Ils reflètent la volonté de mettre des services d'accueil et d'information à la disposition des jeunes les plus éloignés de la ville, ceux qui sont notamment contraints par des problèmes de mobilité. Toutefois, ces lieux d'accueil fonctionnent comme des permanences dont les jours et horaires d'ouverture sont variables, pouvant être de quelques heures par semaine ou par mois. En 2013, 10 950 jeunes ont été accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales. Ce nombre de primo-accueils a augmenté de 8,5 % entre 2012 et 2013.

Carte 9 : Répartition des missions locales et des lieux d'accueil du public par département - Auvergne - Année 2013



Source : Réseau des missions locales d'Auvergne - Animation régionale Auvergne, Les chiffres clés 2013

Les points information jeunesse (PIJ)

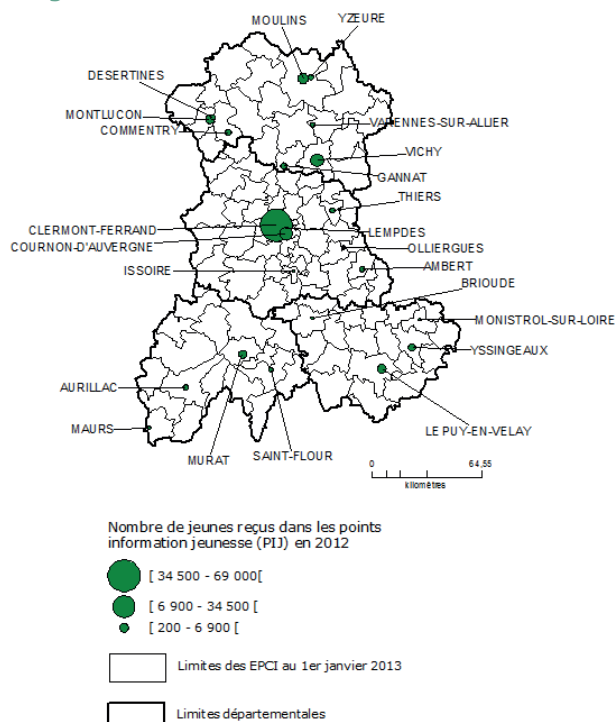
En 2012, 161 323 jeunes ont été accueillis par les 23 Points information jeunesse (Pij) et le Centre régional information jeunesse (Crij) (**Carte 10**). À ces accueils physiques s'ajoutent les recherches d'informations réalisées sur le portail Information jeunesse où 235 142 connexions Internet ont été enregistrées pour cette même année. La plupart des points information jeunesse sont implantés en zone urbaine avec seulement deux structures en zone rurale sous influence urbaine. Les Pij ont un territoire d'actions et d'interventions plus large que celui de la commune où ils sont implantés. Le département de la Haute-Loire est intégralement couvert par les Pij et l'Allier est quasi-intégralement couvert. En revanche, la partie ouest du Puy-de-Dôme, allant de Saint-Éloy-les-Mines jusqu'au Cézaillier et le nord-ouest du Cantal ne sont pas couverts par les Pij.

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Les treize centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie de Clermont-Ferrand proposent des entretiens individualisés, des bilans d'orientation et

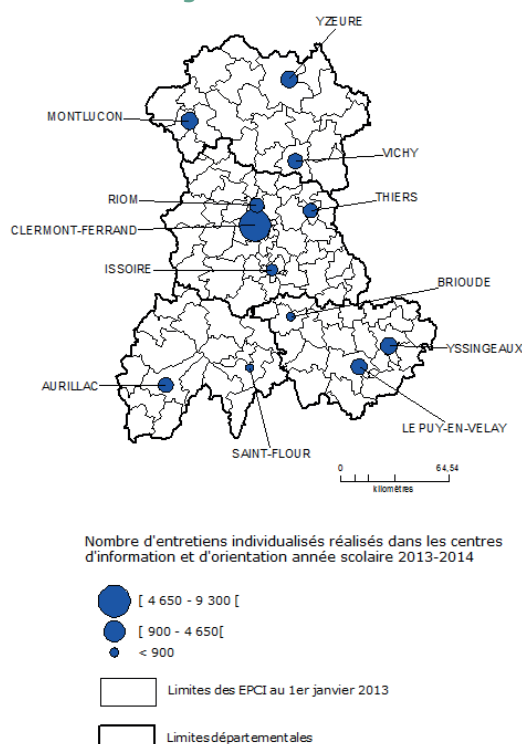
des ateliers collectifs (**Carte 11**). Au cours de l'année scolaire 2013-2014, dans l'académie de Clermont-Ferrand, 33 858 jeunes ont été reçus dans les CIO et en établissements en entretien individuel et 5 744 actions collectives ont été organisées dans les CIO et hors CIO (séances en classe, ateliers, réunions d'information des élèves, des parents et des équipes éducatives). Les CIO sont implantés exclusivement en zone urbaine mais ils couvrent l'ensemble des établissements de la région.

Carte 10 : Répartition des points information jeunesse - Auvergne - Année 2012



Source : DRJSCS Auvergne / Exploitation PFoss Auvergne

Carte 11 : Répartition des Centres d'information et d'orientation - Auvergne - Année scolaire 2013-2014



Source : DRJSCS Auvergne / Exploitation PFosse Auvergne

L'ensemble des résultats de l'étude doivent être considérés en tenant compte de la répartition des jeunes sur le territoire auvergnat : deux tiers des jeunes résident en zone urbaine et un tiers se répartissent de manière égale entre zones rurales et zones sous influence urbaine.

Une situation relativement favorable des jeunes ruraux...

En milieu rural, les jeunes ont une meilleure réussite scolaire : moins touchés par les échecs scolaires, ils ont de meilleurs taux de réussite au brevet des collèges et au baccalauréat professionnel, une fois contrôlés les effets du sexe et de l'origine sociale de l'élève. Privilégiant les filières d'enseignement professionnel ou technologique, les jeunes ruraux détenteurs de diplômes professionnalisant sont plus souvent actifs et dans l'emploi que leurs homologues urbains.

Sur le marché du travail, les jeunes Auvergnats sont confrontés à des conditions d'emploi difficiles. Néanmoins, en milieu rural, les jeunes actifs bénéficient de contrats moins précaires que leurs homologues urbains, avec davantage de contrats à durée indéterminée et de contrats à temps complet. Par ailleurs, les jeunes ruraux sont plus nombreux que leurs homologues urbains à vivre au domicile parental. Toutefois, ce constat est à nuancer au regard de la présence plus importante d'étudiants en milieu urbain.

Les jeunes Auvergnats domiciliés en zone rurale subissent de fortes contraintes de mobilité pour poursuivre leurs études, pour se rendre sur leur lieu de travail, mais aussi pour accéder à certains services de soins ou services sociaux, pour bénéficier d'activités sportives et culturelles... Toutefois, ils semblent avoir intégré cette contrainte de mobilité à la fois dans le choix de leur lieu d'études et dans leurs recherches d'emploi et sont plus enclins que les jeunes urbains à s'éloigner de leur lieu de domicile pour leurs études ou pour leur travail.

En Auvergne, les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté. Concernant les recours aux prestations sociales destinées aux jeunes ayant de faibles ressources, ils sont relativement moins nombreux en milieu rural. Ce moindre recours peut refléter une situation, en milieu rural, moins défavorable et une moindre fragilité des jeunes. Il peut s'expliquer en partie par le fait que les jeunes qui font leurs études ou travaillent en milieu rural vivent plus souvent chez leurs parents, ils n'ont donc pas recours aux aides au logement qui représentent en Auvergne une large majorité des recours aux prestations sociales par les jeunes. Mais il peut également être la conséquence de difficultés à demander de l'aide, voire d'un refus d'accès aux minima sociaux et aux prestations sociales notamment par crainte d'être stigmatisé.

... qui est à nuancer

La situation relativement favorable des jeunes ruraux, notamment en matière d'éducation et d'emploi, doit cependant être nuancée.

D'une part, la description moyenne masque des écarts importants entre sexes. Les écarts observés entre filles et garçons en matière de choix d'orientation, de taux de chômage, de précarité des conditions d'emploi et d'autonomie résidentielle sont particulièrement

marqués en milieu rural. Même si les filles en zone rurale obtiennent un peu plus souvent des CAP/BEP, baccalauréats technologiques ou professionnels qu'en milieu urbain, elles choisissent néanmoins davantage des filières générales et sont plus fréquemment que les garçons diplômées de l'enseignement supérieur. Cependant, en milieu rural, le niveau de diplôme conditionne moins l'accès à l'emploi et les débouchés professionnels font défaut aux filles qui connaissent une moindre insertion professionnelle, un taux de chômage plus élevé et des contrats plus précaires. Les jeunes ruraux vivent plus en couple (avec ou sans enfant) ou en famille monoparentale, ce qui peut être au détriment du travail et d'une autonomie financière. Les garçons ruraux choisissent davantage les filières technologiques et professionnelles courtes en lien avec l'offre de formation et les débouchés professionnels présents sur les territoires ruraux. Ils bénéficient d'une meilleure insertion professionnelle avec des contrats plus pérennes, même s'ils occupent des emplois peu qualifiés.

D'autre part, la crise impacte aussi le monde rural. Des professionnels intervenant auprès des jeunes et des acteurs locaux signalent l'existence de jeunes en très grande difficulté en zone rurale en Auvergne. Toutefois, l'analyse quantitative ne permet pas de mettre en lumière les grandes difficultés de ces jeunes qui sont en faible effectif. Elle ne permet pas non plus de les localiser. Une démarche qualitative serait plus adaptée pour analyser les conditions de vie de ce public et pour élaborer un diagnostic social approfondi. L'analyse qualitative permettrait en effet d'avoir une vision plus fine des conditions de vie des jeunes en grande difficulté, une meilleure compréhension des origines de leurs difficultés sociales et économiques, qu'elles soient propres au lieu de résidence ou pas, et représenterait une aide à la mise en place de mesures d'accompagnement et d'insertion adaptées au lieu de vie.

Enfin, certains jeunes ruraux, face à des conditions de vie difficiles, touchés par la pauvreté et par le chômage, ont pu quitter la campagne pour aller vers la ville. En effet, les villes ou la métropole offrent davantage de services, d'emplois, de formations et des possibilités d'habiter ou de se loger à bas prix (logements sociaux, foyers d'hébergement...). Le départ vers les villes des jeunes en difficulté peut contribuer à expliquer certains bons résultats observés en milieu rural comme un taux de chômage plus faible, de meilleures conditions d'emploi, un moindre recours aux prestations sociales et aux minima sociaux.

Qu'en est-il des jeunes résidant en zone rurale sous influence urbaine ?

Dans cette étude, l'accent a été porté sur l'opposition des caractéristiques et des conditions de vie des jeunes des communes rurales à celles des jeunes domiciliés en milieu urbain. Tous les indicateurs retenus pour l'étude sont également renseignés pour les jeunes domiciliés en zone rurale sous influence urbaine. Ils mettent en évidence une situation intermédiaire pour ces jeunes, qui s'apparente toutefois davantage à celles des jeunes ruraux en matière de réussite scolaire, de choix d'orientation et de formation, de conditions d'emploi, d'engagement dans du volontariat, de recours aux prestations sociales et aux minima sociaux. Certaines

particularités en zone rurale sous influence urbaine méritent d'être soulignées. Dans cette zone, les jeunes ont moins d'autonomie résidentielle, privilégiant le domicile parental au détriment de la vie en couple, de la collocation ou de l'hébergement individuel. Ils sont les moins nombreux à poursuivre leur scolarité ou leurs études dans leur propre commune de résidence, se déplaçant le plus souvent à l'intérieur de leur département. Ces constats peuvent s'expliquer en partie par le fait que, vivant près d'un pôle urbain, ils peuvent continuer leurs études ou débiter dans la vie active dans des communes proches du lieu de vie familial. La zone rurale sous influence urbaine affiche le taux de chômage des filles le plus faible. Enfin, parmi les jeunes allocataires du RSA, la part de ceux qui sont en grande difficulté, bénéficiant du RSA socle seul, est la plus faible dans cette zone.

Les limites de l'étude

Certaines réserves doivent être émises quant aux résultats de cette étude.

Les éléments chiffrés présentés décrivent une situation moyenne des jeunes en fonction de leur lieu de résidence. Ils ont une vertu descriptive et objective mais non explicative. Ils sont parfois réducteurs, avec certains biais. Ils doivent donc être interprétés et utilisés avec précaution.

Les résultats de l'étude ne permettent pas de conclure sur une situation globalement plus favorable, ou non, des jeunes ruraux en Auvergne ni sur leurs capacités plus élevées, ou pas, d'accès à l'autonomie. En outre, les origines des écarts observés entre jeunes ruraux et urbains et les mécanismes qui pourraient conduire les jeunes à acquérir une plus grande autonomie sont nombreux et complexes ; ils ne peuvent pas être appréhendés avec certitude à partir des données exploitées dans l'étude.

Quels enseignements en matière de développement des politiques publiques locales ?

Même si des limites et des questions demeurent, certains enseignements de l'étude peuvent être utiles au pilotage académique et au développement des politiques publiques territoriales ou, tout au moins, peuvent représenter une aide pour l'élaboration de pistes d'amélioration de la situation des jeunes.

En matière de lutte contre les sorties du système éducatif sans qualification, il s'avère opportun d'adapter les mesures selon le territoire de résidence et selon le sexe et donc de territorialiser les politiques régionales ainsi que les mesures de lutte contre le décrochage scolaire.

Concernant les choix d'orientation, le maintien des filières d'enseignement professionnel et de l'apprentissage dans certaines zones rurales pourrait contribuer à leur dynamisme. Mais ce maintien des filières professionnelles ne devrait pas représenter un facteur limitant de l'ambition des jeunes. Par ailleurs, les jeunes diplômés, notamment les filles en zone rurale, devraient pouvoir créer leur activité ou occuper des emplois correspondant à leur niveau de diplôme.

En milieu urbain, où les parts de professions intellectuelles supérieures/cadres et d'employés sont les plus fréquentes, la filière générale et la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur demeurent une protection contre le chômage. Néanmoins, les filières de l'enseignement professionnel pourraient être davantage valorisées en zone urbaine comme étant un

moyen d'accès plus rapide au marché du travail et à l'autonomie. La moins bonne réussite scolaire observée en milieu urbain, notamment en ce qui concerne le baccalauréat professionnel, peut s'expliquer en partie par le fait que l'orientation vers ces filières d'enseignement technologique ou professionnel est plus souvent subie par les jeunes urbains alors qu'elle serait davantage choisie en zone rurale. Ces résultats pointent donc des possibles pistes d'améliorations pour les services de l'orientation scolaire en milieu urbain.

La « bonne » performance aux diplômes des jeunes ruraux interroge l'incidence de l'illettrisme plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain, la moitié des personnes en situation d'illettrisme vivant dans des zones faiblement peuplées (26 % dans les zones rurales et 22,5 % dans des villes de moins de 20 000 habitants selon l'Insee¹). La meilleure réussite scolaire semble en effet ne pas être un gage suffisant au maintien des savoirs de base au sein d'une population. Autrement dit, l'école rurale plus performante que son homologue urbaine ne suffit pas, au niveau de l'ensemble d'une population, à faire perdurer les acquis scolaires à moyen et long termes. D'autres facteurs doivent être alors isolés pour comprendre cette problématique spécifique. Les politiques d'accès à l'art et à la culture à destination des jeunes, en alimentant les pratiques de lecture et d'écriture, ou du moins en maintenant une appétence pour ces domaines, pourraient permettre, en se développant, d'être un véritable axe de prévention de l'illettrisme.

Les emplois d'avenir pourraient être promus en milieu rural, où il existe un potentiel de jeunes remplissant les conditions pour obtenir ce type de contrat.

D'autres leviers pourraient être utilisés en zone rurale pour améliorer la situation des jeunes filles moins favorable en matière d'emploi. Une mesure prioritaire du plan Priorité Jeunesse consiste à stimuler et soutenir les initiatives des jeunes créateurs notamment d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, des accompagnements pourraient être déployés auprès des jeunes femmes en zone rurale dans leur création d'entreprise.

L'accès à la Garantie jeunes devrait également être développé, notamment en zone rurale où un moindre recours au RSA est observé. L'accompagnement collectif prévu dans le cadre de la Garantie jeunes implique des spécificités en zone rurale. L'accès à la Garantie jeunes pourrait être davantage ciblé sur les jeunes filles.

Une préoccupation du Service public régional de l'orientation devrait porter sur le maillage territorial de la région, notamment dans les zones rurales où l'utilisation du réseau pourrait être plus pertinente et où le partenariat est fondamental. Les structures ayant pour mission l'orientation et l'information des jeunes pourraient être mieux coordonnées et offrir une meilleure couverture du territoire.

Face à la nécessité de la mobilité des jeunes, notamment en début de vie active et en zone rurale, toutes les solutions alternatives facilitant la mobilité des jeunes, à la fois culturelle et géographique, et leurs regroupements pour se loger, devraient être favorisées.

En raison de faibles effectifs, les données de santé ne sont pas analysées à l'échelle infrarégionale. Des enseignements peuvent néanmoins être tirés à partir des principales causes de mortalité observées chez les jeunes au niveau régional. Les accidents de la route

¹ Source : Insee - Enquête Information et vie quotidienne 2011

représentant la première cause de mortalité des jeunes de 15-24 ans en Auvergne, les politiques de prévention routière devraient être renforcées en particulier en zone rurale où le taux d'obtention du permis de conduire et la possession d'un véhicule semblent plus élevés. Par ailleurs, les consommations de substances psychoactives plus élevées chez les jeunes Auvergnats âgés de 17 ans que chez les jeunes de France métropolitaine placent la lutte contre les inégalités de santé et la meilleure prise en charge des problèmes de santé mentale au premier rang des mesures du plan Priorité Jeunesse.

Les jeunes ruraux pourraient être mieux orientés vers le service civique. Le recrutement de jeunes volontaires auprès des associations agissant en milieu rural pourrait être favorisé et représenterait ainsi une opportunité, notamment pour les filles qui sont plus en difficulté d'insertion professionnelle.

Enfin, la représentation cartographique des indicateurs permet d'identifier certains territoires où les jeunes sont particulièrement en difficultés et où les efforts en matière de politiques locales et d'actions doivent être fournis.

Références bibliographiques

[1] Lejeau M, Terra S. Les conditions de vie des jeunes Auvergnats : éléments de diagnostic. Insee Auvergne, La Lettre n°79, janvier 2012.

[2] Insee Auvergne. 224 900 Altiligériens en 2011. Insee Auvergne, Repères n°76, décembre 2013.

[3] Amsellem-Mainguy Y, Timoteo J. Atlas des jeunes en France. Les 15-30 ans, une génération en marche. Paris : Autrement ; août 2012.

[4] Arrighi J-J. Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable. Formation emploi n°87, juillet-septembre 2004 : 63-78.

[5] Grelet Y, Vivent C. La course d'orientation des jeunes ruraux. Bref du Céreq n°292, septembre 2011.

[6] Duru-Bellat M. Les filles sont-elles privilégiées à l'école ? Alternatives économiques, Hors-série poche n°60, L'état de la jeunesse en France, février 2013 : 45-46.

[7] Boudesseul G, Caro P, Grelet Y, Vivent C. Atlas académique des risques d'échec scolaire : l'exemple du décrochage. Marseille : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) et Paris : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ; juin 2014.

[8] Mezeix J-F, Grange C. Facteurs influençant l'orientation et le parcours de la troisième au post-baccalauréat d'une cohorte d'élèves de l'académie de Clermont-Ferrand. Éducation et formation n°77, novembre 2008 : 73-82.

[9] Portela M, Dezenaire F. Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique. Drees, Études et résultats n°887, juillet 2014.

[10] Gauvin M. L'Allier à grands traits. Insee Auvergne, La lettre n° 96, novembre 2013.

[11] Langin H. Regards sur la pauvreté en Auvergne en 2009. Insee Auvergne, Repères n°36, juillet 2012.

[12] Mazet P. La non-demande de droits : prêtons l'oreille à l'inaudible. La Vie des idées, 1er juin 2010. URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-non-demande-de-droits-pretons-l.html>

[13] Lafond V, Mathieu N. Les jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux. Ville-École-Intégration Enjeux n°134, septembre 2003.

[14] Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne. Les bénéficiaires du RSA en Auvergne. Focus de la PFoss n° 1, septembre 2013.

[15] Agence régionale de santé d'Auvergne. Portraits de santé. L'état des territoires d'Auvergne. Actualisation mai 2013.

[16] Spilka S, Le Nézet O, Tovar M-L. Les drogues à 17 ans : premiers résultats de l'enquête Escapad 2011. OFDT, Tendances n°79, février 2012.

[17] Guillemont J, Beck F. La consommation d'alcool des jeunes : ce que nous apprennent les enquêtes. Inpes, La Santé de l'homme n°398, novembre-décembre 2008, 10-12.

[18] Cardoso A, Venzac M, Maquinghen S. Drogues et des dépendances. Quelles différences de consommations entre le milieu urbain et le milieu rural ? ORS Auvergne, novembre 2012 : 66-69.

[19] Muller L. La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel. Insee, Insee Première, n°932, novembre 2003.

[20] Cleron E. 10 ans de licences sportives : 2001-2011. Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Stat-Info, n°13-03, août 2013.



Pilotage de la PFoss



34, rue Albert Thomas - 63038 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel : 04 73 34 91 91 / Fax : 04 73 93 82 29
drjscs63@drjscs.gouv.fr - www.auvergne.drjscs.gouv.fr

Animation de la Pfoos



Observatoire régional de la santé d'Auvergne

58 allée du pont de la Sarre - 63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 98 75 50 / Fax : 04 73 91 55 84
lvaissade.obresa@orange.fr - www.ors-auvergne.org

Directeur de la publication : Jean-Philippe BERLEMONT (DRJSCS Auvergne)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne

Pilotage de l'étude : Régine MAGNAT et Céline LABBE (DRJSCS Auvergne)

Groupe de travail : David BARAGOIN (Conseil général de l'Allier), Marie-Bernadette BRIFFOND (Conseil général du Puy-de-Dôme), Aude CADORET (Rectorat), Aurélie CARDOSO (ORS Auvergne), Caroline DAMBRUN (DDCS du Puy-de-Dôme), Michèle ECALLE (DDCS du Puy-de-Dôme), Vincent GIQUET (Pôle emploi Auvergne), Ousmane KA (DDCSPP du Cantal), Sylvie MAQUINGHEN (ORS Auvergne), Hélène MONTEIL (DDCSPP de Haute-Loire), Laure VAISSADE (ORS Auvergne), Peggy VOISSE (Conseil régional d'Auvergne)

Réalisation de l'étude et rédaction : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

Relecture : Jean-Philippe BERLEMONT (DRJSCS Auvergne), Véronique LAGNEAU (DRJSCS Auvergne), Sylvie MARTIN (DRJSCS Auvergne), Françoise SENTENAC (Caf du Puy-de-Dôme) et les membres du groupe de travail

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne.fr